

Rapport annuel 2009



Protection de vos dépôts

Table des matières

Lettre d'accompagnement	
Mission, vision, valeurs, personnel de la SOAD	2
Gouvernance de la Société	3
Conseil d'administration de la SOAD	4
Rapport de l'ombudsman	6
Sous-comités du conseil	7
Message de la présidente du conseil d'administration	8
Message du chef de la direction	10
Commentaires et analyses de la direction	13
• Aperçu du secteur.....	13
• Examen des résultats financiers	16
• Gestion des risques de la SOAD	21
• Aperçu de la fiche de rendement équilibrée de 2009	22
• Rendement en fonction des objectifs stratégiques de 2010	24
• Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2010	26
Responsabilité de la direction et Rapport des vérificateurs	27
État consolidé de la situation financière	28
État consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts	29
État consolidé du résultat étendu (perte)	30
État consolidé des flux de trésorerie	31
Notes afférentes aux états financiers consolidés	32
Liste des établissements assurés	39

Publications disponibles sur le Site Web de la SOAD

- Rapport annuel
- Communiqués au secteur
- Guide de l'administrateur
- Guide du Comité de vérification
- Instruments de prêts commerciaux
 - Liste de surveillance
 - Cotation du risque de crédit
 - Codes des industries et risque lié à la concentration
- Ligne directrice sur la suffisance du capital
- Manuel d'examen indépendant
- Manuel de référence des saines pratiques commerciales et financières
- Messages publicitaires pré-approuvés
- Note d'orientation : Prêts
- Note d'orientation : Liquidités
- Note d'orientation : Mesure et gestion du risque structurel
- Note d'orientation : Placements
- Perspectives du secteur
- Règlement administratif n^o 3 de la SOAD
- Règlement administratif n^o 5 de la SOAD
 - Guide de travail pour l'évaluation, Conseil d'administration
 - Guide de travail pour l'évaluation, Direction
 - Guide de travail sur les prêts commerciaux
- Règlement administratif n^o 6 de la SOAD
 - Guide d'application du Règlement administratif n^o 6, Prêts douteux
- SOAD Info (bulletin d'information)
- Vos dépôts sont protégés et QFP



Imprimé sur du papier recyclé

Société ontarienne d'assurance-dépôts

4711, rue Yonge, bureau 700

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 325-9444

1 800 268-6653 sans frais

Télécopieur : 416 325-9722

Site Web : www.soad.com

Courriel : info@soad.com

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416-325-9444
Toll Free: 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais : 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722



Laura Talbot
Chair of the Board
Présidente du conseil d'administration

Le 17 mars 2010

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 en vertu de l'article 256 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mission

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions.

Vision

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.

Valeurs

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

Excellence et professionnalisme

- La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

Respect et équité

- Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous.
- La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

Intégrité et fiabilité

- Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information délicate.

Communications et esprit d'équipe

- Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

Intendance financière

- La SOAD se comportera en organisme responsable qui privilégie sans cesse l'efficacité et l'efficacité au profit de tous ses intervenants et gère son activité avec un souci d'efficacité et d'économie.

Le personnel de la SOAD

Giovanna Arnold•Adrienne Barber•Patricia Bazinet•Suzanne Boyer•Alla Brachman•Barry Brydges•John Burgman•Richard Dale•Gerry Daoust•
Tony D'Errico•Bob Edmison•Brigitte Elie •Bill Foster•Carmen Gheorghe•Sharon Haslett•John Hutton•Entela Josifi•Yasmin Khoja•Steve Kokaliaris•Jim Maxwell•
Alana McLeary•Niall O'Halloran•Danny Pianezza•Naile Piranaj•Andy Poprawa•Andy Rechtshaffen•Mercedes Ruano•James Stephenson•Suzanne Tucker•
Nelson Verdecia•Grace Wen•Michael White•Richard White•Andrew Wright•Winnie Yu.

Gouvernance de la Société

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est un organisme de la province de l'Ontario créé en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité, ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD « gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion... ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à neuf personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes variables habituellement limitées à trois ans.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait vigoureux afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers;
- comprendre les principes du secteur des caisses populaires et credit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou le milieu universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer, faire preuve de pensée stratégique et savoir prendre des décisions et exercer son jugement en tenant compte des circonstances.

En plus d'une description de poste, elle a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments. Un comité du conseil sélectionne et rencontre tous les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Dans chaque cas, la SOAD propose au ministre plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Cabinet.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil avec communication des résultats;
- les séances à huis-clos périodiques;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants, de gestion des cadres et de rapports et de contrôles de gestion.

La SOAD est membre du centre de régie des entreprises publiques du Conference Board du Canada, et du Risk Council, de l'Institut des administrateurs de sociétés et autres, auxquels elle participe activement. La participation de la Société dans les activités de ces organisations fournit des enseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou imminentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en gouvernance.

Conseil d'administration de la SOAD



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOAD**
(de gauche à droite)

Assises : Jane Davis,
Laura Talbot, Leslie Thompson

Debout : Raymond Boucher,
Paul Mullins, Colin Litton,
Debra Curley, Robert Hammond,
Carol Lemelin

LAURA TALBOT, MBA, CMA, FCMA, ICD.D/IAS.A, PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Laura Talbot est présidente du conseil et présidente du TalbotAllan Consulting Group. Elle a occupé auparavant des postes de cadre supérieur à l'Université de Waterloo, au gouvernement fédéral, à la Croix-Rouge canadienne, à l'administration de plusieurs services publics et à la Bank One des États-Unis. Elle possède une solide expérience de la gouvernance des entreprises et siège actuellement à des conseils d'administration et comités divers, au service, notamment, de Desjardins Sécurité financière – assurance vie; du Conseil de surveillance de la normalisation comptable de l'ICCA, du Partenariat canadien contre le cancer, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, de la Société des comptables en management du Canada (Comité des pensions), du Conseil des fellows (FCMA) du Québec, et elle est membre à vie des Dirigeants financiers internationaux du Canada. Elle a aussi été présidente de l'Info Standards Development concernant la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*; vice-présidente du conseil d'administration de la CS COOP, et présidente de la Société des comptables en management du Canada, pour ne citer que ces organismes. Elle a obtenu une maîtrise à la suite d'études combinées aux universités d'Ottawa/du Manitoba; l'accréditation de l'Institut des administrateurs de sociétés suivant ses études à la Rotman Business School; elle possède aussi un CMA et un FCMA de l'Ordre des comptables certifiés en gestion du Québec. Le premier mandat de M^{me} Talbot a débuté le 20 mars 2002 et prend fin le 18 février 2011. Elle a été nommée présidente du conseil à compter du 22 mars 2009.

RAYMOND BOUCHER, B.A.

M. Boucher participe au mouvement des caisses populaires depuis plus de 30 ans. Il a été directeur général de la Caisse populaire de Kapuskasing Limitée pendant 20 ans. Il a siégé au conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario pendant plus de 18 ans et il a été président, vice-président et membre du comité de direction. M. Boucher a également pris part aux travaux de divers comités de la SOAD, de la fin des années 1980 jusqu'à 2004. Il a acquis une vaste expérience de la gouvernance et une bonne compréhension des enjeux touchant le réseau des caisses populaires et des credit unions. Il est actuellement membre d'autres organismes communautaires, notamment le conseil d'administration de La Fondation de l'Université de Hearst et il est président du conseil d'administration des Services de Counselling Hearst Kapuskasing Smooth Rock Falls Counselling Services. Le premier mandat de M. Boucher a débuté le 12 août 2009 et prend fin le 11 août 2012.

DEBRA CURLEY, B.A., M.I.R., LLB

Debra Curley est avocate spécialiste en pratiques de gestion du côté de l'offre de travail et en droit du travail, en tant qu'associée de Bennett Jones LLP. Elle a été administratrice de HEPCOE Credit Union de 1998 à 2005 et a été également impliquée dans la nouvelle entité, Meridian Credit Union. M^{me} Curley possède une solide expérience de la gouvernance des entreprises, des responsabilités en matière de gestion, de la planification stratégique, et du partenariat dans le développement de la communauté. Elle a également été conseillère municipale pour la ville de Port Elgin de 1994 à 1997. Le premier mandat de M^{me} Curley a débuté le 8 juin 2009 et prend fin le 7 juin 2012.

JANE DAVIS, B. SC. (SPÉC.), MM, ICD.D

Jane Davis est une professionnelle chevronnée de la gestion des risques et du changement. Elle possède de solides antécédents en gestion du patrimoine, courtage, fonds communs de placement, services conseils en placements et services bancaires privés. Elle a aussi l'expérience de la vente dans le secteur des services bancaires aux établissements et aux

entreprises, et elle comprend bien les défis que pose la gestion opérationnelle. M^{me} Davis siège à titre d'administratrice indépendante au conseil de trois entreprises et d'un organisme sans but lucratif depuis qu'elle a obtenu son titre professionnel de l'ICD au début de 2006. Elle est également membre de cinq comités d'examen des placements du secteur des fonds d'investissement. M^{me} Davis siège à titre d'administratrice de Growthworks et comme présidente du conseil de Harvest Fund IRC. Le premier mandat de M^{me} Davis a débuté le 12 août 2008 et prend fin le 11 août 2011.

ROBERT HAMMOND, B.A., M.B.A., FICA

Robert Hammond, actuaire de profession, a passé 29 ans au Département fédéral des assurances et à l'organisation qui lui a succédé, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À diverses époques, il a été chargé de la supervision des sociétés d'assurance fédérales, des établissements de dépôts autres que des banques, des centrales de caisses de crédit et des régimes de retraite. En sa qualité de surintendant des assurances et, par la suite, de surintendant adjoint au BSIF, il a siégé pendant 10 ans au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada. De 1992 jusqu'à sa retraite en 2003, il a été chef de la direction de l'Association canadienne des paiements, organisme responsable du système de compensation et de règlement du Canada, qui compte parmi ses membres des centrales de caisses de crédit, des fédérations de caisses populaires et des credit unions indépendantes. Le premier mandat de M. Hammond a débuté le 30 mai 2006 et prend fin le 16 juin 2012.

CAROL LEMELIN, CMA

À titre de chef des finances de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Carol Lemelin a eu la responsabilité générale des finances, des technologies de l'information et des télécommunications, de la vérification interne, des recettes et des prévisions. Il a été président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Cornwall Inc., et a aussi servi le même conseil à divers titres pendant plusieurs années. Le premier mandat de M. Lemelin a débuté le 20 juin 2007 et prend fin le 19 juin 2010.

COLIN LITTON, FCA, ICD.D

Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario et administrateur agréé, Colin Litton est un associé retraité de KPMG, où ses fonctions l'ont appelé à travailler dans les cabinets sud-africain, australien et canadien de l'entreprise. Au cours de sa carrière auprès de KPMG, il a principalement été chargé de fournir des services de vérification et de consultation à des banques, à des régimes de retraite, à des fonds d'investissement et à d'autres entités du secteur des services financiers. Il a aussi présidé le Comité consultatif des vérificateurs du Secteur des institutions de dépôts au Bureau du surintendant des institutions financières Canada jusqu'à ce qu'il cesse d'exercer sa profession au Canada. Son premier mandat a débuté le 12 août 2008 et se terminera le 11 août 2011.

PAUL MULLINS, B.A., LL.B., VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paul Mullins est avocat et possède son propre cabinet dans le comté de Windsor-Essex depuis 1971. Il a été commissaire au Tribunal fédéral des droits de la personne. Il est maintenant administrateur et ancien président de la Windsor Homes Coalition, qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Pendant plus de 24 ans, il a siégé au conseil d'administration de la United Communities Credit Union (autrefois Woodslee Credit Union) en qualité d'administrateur et/ou de président. Cette credit union compte 35 000 sociétaires et a un actif de plus de 575 millions de dollars. Le premier mandat de M. Mullins a débuté le 17 juin 2004 et prend fin le 7 mars 2013.

LESLIE THOMPSON, MFA, MBA, FCSI, CMC, ICD.D

Leslie Thompson est la présidente de LESRISK, Debt and Risk Management Inc. Consultante en gestion du risque d'entreprise, elle a occupé des postes de cadre supérieur auprès d'établissements financiers et d'administrations publiques. Elle est ancienne vice-présidente de la Union Bank of Switzerland et de la Chase Manhattan Bank, et elle a dirigé le démarrage du Trésor de la province de l'Ontario (devenu Office ontarien de financement). M^{me} Thompson siège au conseil de plusieurs entreprises, en plus de celui de la SOAD; elle est notamment administratrice de l'Ontario Municipal Employees' Retirement System (OMERS AC), fiduciaire du comité du fonds d'amortissement de la Ville de Toronto, présidente du comité consultatif sur les placements de la Ville de Toronto, et elle siège au conseil d'organismes communautaires. Elle possède, entre autres, une maîtrise en administration des affaires, l'accréditation de l'Institut des administrateurs de sociétés, et elle est fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Son premier mandat a débuté le 12 octobre 2005 et prendra fin le 18 novembre 2011.

PATRICK DEUTSCHER, OBSERVATEUR, MINISTÈRE DES FINANCES

Patrick Deutscher est économiste en chef du gouvernement de l'Ontario et sous-ministre adjoint du Bureau des politiques économiques (BPE) auprès du ministère des Finances. Il a été nommé à ce poste en 2006. Il occupait auparavant le poste de directeur, Direction des prévisions et de l'analyse en matière d'économie et de revenu, au BPE. M. Deutscher est entré à la fonction publique de l'Ontario en 1981, où il a travaillé au BPE jusqu'en 1987, auquel moment il est entré en fonctions au ministère fédéral des Finances pour s'occuper des politiques économiques et fiscales puis il a réintégré le gouvernement de l'Ontario. Au début de sa carrière d'économiste, il a travaillé à Environnement Canada et à la Compagnie pétrolière impériale Ltée. M. Deutscher est originaire de Saskatchewan. Il a obtenu un doctorat en économie de l'Université de Toronto.

Rapport de l'ombudsman



Beryl Roberto
ombudsman

Le Bureau de l'ombudsman a été mis sur pied en avril 2008 par le conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), à la suite d'une demande du ministre des Finances et de consultations auprès du secteur des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario. Cette initiative a pour but de répondre aux besoins des établissements assurés et de leurs sociétaires afin d'examiner les plaintes non réglées dans les secteurs opérationnels et de dégager des conclusions suivant un examen indépendant des faits. Les plaintes doivent porter sur des litiges de réglementation entre des établissements assurés et la SOAD, ou sur des différends entre des déposants ou des emprunteurs au sujet d'établissements en liquidation. Dans le cadre de l'examen des plaintes, l'ombudsman peut formuler des recommandations non exécutoires à la SOAD, lorsqu'elle le juge pertinent. L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

Le site Web de la SOAD renferme des renseignements concernant le mandat de l'ombudsman, des formulaires de plainte, les coordonnées de personnes ressources et la liste des situations où l'ombudsman n'a pas la compétence, notamment lorsqu'un établissement assuré est visé par une ordonnance d'administration ou de liquidation.

Les activités suivantes ont été menées à bien en 2009 :

- a. La direction a mis en œuvre deux recommandations du Bureau de l'ombudsman :
 1. On a amélioré le processus de règlement des plaintes en affichant sur le site Web les coordonnées d'employés de la SOAD qui sont en mesure d'aider à régler les problèmes, ainsi que la façon de transmettre les problèmes non réglés au président et chef de la direction avant de s'adresser au Bureau de l'ombudsman;

2. On a amélioré le processus de sensibilisation et mis au point une Convention à l'égard des modalités de supervision pour les établissements assurés sous supervision.

- b. Des rapports d'étape sur les activités en cours ont été soumis à l'occasion de chaque réunion du conseil d'administration.
- c. Les questions de membres ont fait l'objet d'un suivi. L'une d'elles venait des membres conjoints d'un établissement liquidé et a été promptement réglée par les dirigeants de la SOAD. L'autre question a été soumise par le propriétaire d'une entreprise qui souhaitait obtenir des précisions sur le processus de règlement des plaintes relativement à un service en particulier fourni par un établissement assuré. On a conseillé au demandeur de s'adresser d'abord à l'établissement assuré et, si la situation ne peut être réglée, de communiquer avec la Commission des services financiers de l'Ontario.
- d. On a donné suite à une plainte de la part d'un client d'une banque et l'avons informé que la SOAD n'a pas la compétence pour régir les institutions financières à charte fédérale; nous avons donc fourni les coordonnées des autorités compétentes en mesure d'être utiles.

Le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD ont accordé leur entière collaboration et leur soutien pendant toute l'année.

Beryl Roberto, *ombudsman*
Tél. : 416 325-9446
Courriel : ombudsman@soad.com

Sous-comités du conseil

(au 31 décembre 2009)

COMITÉ DE LA VÉRIFICATION ET DES FINANCES

Ce comité examine les politiques et procédures de placement ainsi que les états financiers mensuels et annuels de la Société et il adresse des recommandations au Conseil. Il est également chargé d'étudier les résultats obtenus par les vérificateurs externes à l'examen des états financiers annuels. Le comité examine aussi les recommandations formulées par le vérificateur interne au sujet des contrôles et procédures internes et il s'assure de la prise de mesures appropriées.

- Colin Litton, *président*
- Raymond Boucher
- Carol Lemelin
- Leslie Thompson
- Laura Talbot, *membre d'office*

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES RESSOURCES HUMAINES

Ce comité examine les politiques de la Société ayant trait à la gouvernance, aux plans au sujet des ressources humaines, aux salaires et avantages sociaux et aux questions connexes, et il adresse des recommandations au Conseil.

- Paul Mullins, *président*
- Robert Hammond
- Laura Talbot, *membre d'office*

COMITÉ DE GESTION DU RISQUE

Ce comité examine les principaux risques, y compris l'exposition au risque d'assurance-dépôts de la Société, et il adresse des recommandations au Conseil relativement au cadre de Gestion des risques d'entreprise, des programmes et des lignes directrices en matière d'évaluation et de gestion du risque.

- Leslie Thompson, *présidente*
- Debra Curley
- Jane Davis
- Robert Hammond
- Colin Litton
- Laura Talbot, *membre d'office*

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOAD EN 2009

	Conseil de la SOAD	Comité de gestion du risque	Comité de la vérification et des finances	Comité de la gouvernance et des ressources humaines
Nombre de réunions	6	4	4	4
Nombre total de membres	7-9	4-5	3-4	2
Participation totale attendue des administrateurs	49	14	11	8
Participation totale réelle des administrateurs	48	14	11	8
% de participation des administrateurs	98 %	100 %	100 %	100 %

Le nombre des administrateurs dans chaque comité est différent en raison des postes à pourvoir pendant l'année.

Message de la présidente du conseil :

Sur le bon chemin, dès le début



Laura Talbot
Présidente du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et à nos autres intervenants. La Société ontarienne d'assurance-dépôts a pour mandat de protéger les déposants contre les pertes de fonds placés dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Je suis heureuse de déclarer que la SOAD a respecté son mandat principal au cours de l'année écoulée. De fait, jamais un déposant n'a perdu de fonds confiés à une caisse populaire ou credit union de l'Ontario.

Malgré les bouleversements enregistrés sur les marchés financiers l'an dernier et d'autres tensions économiques, la confiance dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario est demeurée à un niveau très élevé, comme en fait foi la forte croissance des dépôts dans le secteur. La SOAD a joué un rôle important pour promouvoir cette confiance, de même que la stabilité des établissements, en veillant au respect des normes élevées au chapitre de la gouvernance, des capitaux et de la gestion des risques.

Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) a essuyé des pertes considérables au titre de l'assurance au cours des deux dernières années; ces pertes sont principalement imputables à des activités supposément illégales et frauduleuses de la part d'anciens membres de la direction et employés de plusieurs établissements assurés. Ces pertes n'étaient pas recouvertes de l'assurance détournement. Ainsi, le fonds est dangereusement sous-capitalisé et le conseil d'administration évalue diverses options de recapitalisation, notamment la recommandation au Ministre de hausser les primes d'assurance ou d'imposer une cotisation spéciale.

Modification de la Loi

Au cours de l'année, le gouvernement a promulgué la modification tant attendue de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* afin de la moderniser et d'accroître les pouvoirs opérationnels des caisses populaires et credit unions de l'Ontario tout en mettant à jour le régime de la réglementation. Cette modification a eu pour effet, entre autres, d'élargir le mandat de la SOAD pour y inclure la responsabilité de la supervision prudentielle et la réglementation de la solvabilité. Le conseil et le personnel de la Société envisagent de façon très sérieuse ces nouveaux pouvoirs et attributions. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de toutes les politiques et procédures pertinentes pour garantir une transition efficace. Nous sommes persuadés que l'application de ces nouveaux processus, politiques, et normes de service feront en sorte de protéger de façon continue les déposants tout en permettant aux caisses populaires et credit unions de tirer profit de l'élargissement de leurs pouvoirs opérationnels afin de mieux servir leurs sociétaires.

Gouvernance et supervision

Le conseil d'administration continue d'insister sur des volets de la gouvernance qui sont importants pour le fonctionnement stratégique et efficace de la SOAD. Au cours de la dernière année, le conseil a amélioré ses méthodes de supervision à certains égards importants – la planification stratégique et la planification de la relève, la gestion du rendement axée sur les risques, et les rapports. Grâce à un vigoureux réseau de comités, le conseil a également concentré son attention sur des enjeux liés au passage aux normes internationales d'information financière (IFRS) qui sont importants pour la Société et les établissements assurés, de même qu'un

examen de l'état du fonds de réserve de l'assurance-dépôts et du système de primes différentielles. Le conseil d'administration continue de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en gouvernance que l'on trouve dans des ouvrages spécialisés en la matière, notamment dans les publications du Conference Board du Canada. Des détails sur nos pratiques de gouvernance sont exposés dans le présent rapport annuel.

Regard vers l'avenir

Pour 2010, la SOAD a défini un certain nombre de priorités clés :

- mettre en œuvre un régime de réglementation efficace axé sur les risques;
- améliorer notre capacité d'évaluation et de surveillance proactives des risques;
- encourager les établissements assurés à mettre en œuvre des systèmes de gestion du risque d'entreprise;
- publier des lignes directrices et des consignes stratégiques sur les risques émergents;
- rétablir un FRAD durable, en partie en recouvrant les montants des règlements antérieurs;
- mettre en œuvre un système de tarification révisé;
- mettre en œuvre nos alliances stratégiques avec nos divers intervenants.

Nous estimons que notre orientation stratégique à long terme soutient notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants en tenant dûment compte de l'objectif du secteur, c'est-à-dire de renforcer sa compétitivité et sa capacité de satisfaire les besoins de ses membres. En faisant preuve d'une vigilance soutenue grâce à ses programmes d'évaluation et de gestion des risques et en se dotant d'une solide base financière pour elle et pour les établissements assurés, la SOAD pense qu'elle sera en mesure de continuer à bien protéger

les déposants, de réduire le coût de la protection des dépôts et de contribuer à la stabilité et à la fiabilité des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

Nous sommes heureux de pouvoir travailler avec nos divers intervenants à l'atteinte de ces objectifs.

Transition du conseil

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble

dans l'intérêt de tous les intervenants. Tous nos administrateurs apportent à la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience.

Au cours de l'année écoulée, David Yule de Toronto et André Auger de Sturgeon Falls se sont retirés du conseil après sept et trois années de service respectivement. Au nom du conseil et du personnel, j'aimerais les remercier pour leur précieuse collaboration avec la SOAD et leur dévouement envers elle.

En 2009, nous avons accueilli Debra Curley de Toronto et Raymond Boucher de Kapuskasing au conseil d'administration. Ils apportent avec eux une mine d'expérience aux affaires des caisses populaires et credit unions, de compétences et d'enthousiasme.

Je profite également de l'occasion pour exprimer toute ma reconnaissance aux administrateurs, à la direction et au personnel, aussi bien qu'aux autres intervenants avec qui j'ai collaboré au cours de la dernière année, pour leur soutien et leurs conseils.

Au nom du conseil d'administration,

Laura Talbot, MBA, CMA, FCMA, ICD.D/IAS.A
Présidente du conseil d'administration

« Nous estimons que notre orientation stratégique à long terme soutient notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants en tenant dûment compte de l'objectif du secteur, c'est-à-dire de renforcer sa compétitivité et sa capacité de satisfaire les besoins de ses membres. »

Message du chef de la direction :

Nouvelle législation, nouvelles responsabilités



Andrew (Andy) Poprawa
Président et chef de la direction

En 1977, l'Assemblée législative de l'Ontario a créé la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) pour maintenir la confiance du public dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La SOAD assure les dépôts effectués auprès des 186 caisses populaires et credit unions de la province et veille à la sécurité et à la stabilité de ces établissements en identifiant, en surveillant et en analysant les risques auxquels ils s'exposent. La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État car les établissements assurés financent le fonds d'assurance et ses opérations.

Le contexte dans lequel la SOAD a œuvré en 2009 a été marqué par une série de défis financiers et opérationnels sans fin. Malgré tout, la Société a continué de respecter son mandat en isolant complètement les déposants de pertes au titre des fonds en dépôt. Nous maintenons le cap sur cet objectif.

Les caisses populaires et credit unions de l'Ontario sont touchées par la conjoncture économique générale du moment, de même que par le contexte particulier des établissements de dépôts. Les tensions importantes exercées sur le système bancaire mondial et le délaissement des marchés de capitaux se sont traduits par un retour massif de fonds vers les établissements de dépôts classiques. Cette situation a

engendré une forte croissance de 6 p. 100 des dépôts par rapport à l'année dernière, car les déposants préfèrent la sécurité des établissements assurés à d'autres solutions de placement et d'épargne.

La faiblesse des taux d'intérêt tout au long de 2009 et le niveau relativement élevé des frais d'exploitation, jumelés à l'augmentation des pertes sur prêts, ont continué de nuire à la rentabilité globale du secteur. Même si les niveaux de liquidité ont fait un bond par rapport à ceux de 2008, les rendements des placements et des prêts enregistrent actuellement des creux historiques. En outre, les pertes liées aux activités comportant des risques accrus ont encore plus lourdement affecté la rentabilité.

Faillites en 2009

En 2009, six credit unions ont été mises en liquidation et deux ont été placées sous

administration de la Société. Quatre de ces mises en liquidation ont été effectuées volontairement par les sociétaires à la suite de fermetures commandées

« La Société est fière d'exercer ses activités en respectant les normes de compétence, de professionnalisme et d'intégrité les plus strictes. »

par l'employeur répondant ou d'autres facteurs économiques semblables. Les autres credit unions mises en liquidation ont reçu une ordonnance de la Société à cet effet en raison de leurs problèmes financiers. Dans les deux cas, les mesures déterminées de la SOAD ont fait en sorte de

protéger tous les déposants contre les pertes sur leurs dépôts, tout en maintenant la confiance du public envers le secteur. Les circonstances de chaque établissement lui étant propres, il a fallu redoubler de créativité pour protéger les dépôts.

Malheureusement dans deux cas, les pertes étaient déjà importantes et le coût pour le fonds de réserve d'assurance-dépôts, déjà élevé lorsque toute l'ampleur du problème a été mesurée.

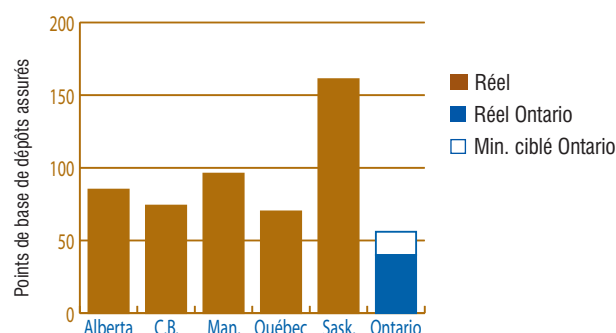
En 2009, la SOAD a essuyé des pertes d'assurance de plus de 27,9 millions de dollars avant recouvrements. Ce montant comprenait une augmentation de la provision générale pour pertes, qui s'établit maintenant à 5 millions de dollars. L'un des principaux motifs de ces pertes importantes a trait à l'incapacité de plusieurs de ces credit unions d'effectuer des recouvrements à l'égard des sinistres d'assurance détournement déclarés à la suite d'activités supposément illégales et frauduleuses de certains anciens membres de la direction et administrateurs. En sa qualité de liquidateur et d'administrateur des établissements faillis, la SOAD adopte des mesures proactives pour recouvrer les sommes relatives à ces sinistres.

Fonds de réserve d'assurance-dépôts et primes

Ces deux dernières années, la SOAD a reçu des demandes de règlement en assurance totalisant plus de 53 millions de dollars. Ces pertes ont fortement ralenti les progrès appréciables que nous avons faits pour atteindre notre objectif au chapitre du Fonds de réserve d'assurance-dépôts. À la fin de 2009, notre FRAD représentait 38 points de base des dépôts assurés – ce qui est bien en deçà de notre fourchette cible de 56 à 68 points de base d'après notre modèle actuariel.

Pour corriger cette situation, le conseil d'administration et la haute direction de la SOAD ont envisagé diverses options visant à rétablir le FRAD. À défaut d'un recouvrement raisonnablement

FONDS DE RÉSERVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS
Comparaison avec des organisations d'autres provinces



rapide et important à l'égard des sinistres antérieurs, ces options comprennent la hausse des primes ou l'imposition d'une cotisation spéciale. La SOAD prévoit formuler une recommandation au ministre à ce sujet d'ici le milieu de 2010.

NOS STRATÉGIES

Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées axées sur les risques

Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les caisses populaires et crédit unions* influenceront sensiblement sur les activités de la SOAD. À titre d'organisme de réglementation prudentielle et d'assureur-dépôts, la Société aura non seulement le devoir, mais également le pouvoir de donner suite aux risques institutionnels et systémiques imprudents, et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises sans tarder. La SOAD a déjà mis en œuvre des mesures pertinentes et affecté des ressources pour détecter et corriger tous les cas de non conformité à la Loi et au Règlement.

Saine gouvernance de la SOAD

La Société est fière d'exercer ses activités en respectant les normes de compétence, de professionnalisme et d'intégrité les plus strictes. À cette fin, nos méthodes de gouvernance et de gestion font en sorte que la SOAD est responsable, transparente et juste dans tous ses rapports avec les établissements assurés, de même qu'avec le public.

Sensibilisation efficace du public et des intervenants

La prestation d'information claire et concise au sujet de la protection de l'assurance-dépôts et d'autres enjeux importants représente un élément clé des efforts déployés en permanence par la SOAD pour assurer le maintien de la confiance du public dans les caisses populaires et les credit unions. Nos brochures « point de vente » et notre vaste site Web sont les principaux outils qui donnent accès à cette information. En 2009, nous avons répondu à près d'un millier d'appels du public sur notre ligne spéciale de l'assurance-dépôts. Si vous désirez en savoir davantage sur la SOAD et ses programmes, visitez notre site Web, à l'adresse www.soad.com.

Solides partenariats

Pour s'assurer qu'elle collabore efficacement avec tous les intervenants, la SOAD a signé des protocoles d'entente avec le ministre des Finances, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), Central 1 Credit Union, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario, l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, le CANAFE, le BSIF et le surintendant de la Financial Institutions Commission of British Columbia. En outre, nous comptons plusieurs comités consultatifs composés d'éminents cadres supérieurs du secteur auxquels se joignent des représentants du Ministère et de la CSFO.

Fidèles à l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes aussi heureux d'aider d'autres autorités gouvernementales du monde à mettre sur pied leur régime de réglementation et de protection des déposants pour les coopératives financières. Nous continuons de présider l'International Credit Union Regulators Network (ICURN), un réseau mondial d'organismes de réglementation des caisses populaires et credit unions dont la raison d'être est la mise en commun de l'information et de l'expérience.

PROCHAINES ÉTAPES

Nous pouvons nous attendre à ce que les prochaines années soient difficiles en raison d'une concurrence de plus en plus féroce et d'un climat économique moins sûr dans certaines industries et régions. La consolidation et la restructuration soutenues au sein du secteur devraient permettre d'alléger quelque peu la situation. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD ont à cœur d'offrir protection, sécurité et stabilité au secteur des caisses populaires et credit unions de l'Ontario, au profit de tous ses membres. Nous sommes bien décidés à faire la preuve de notre engagement encore une fois en 2010 et au cours des années à venir.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail du personnel de la SOAD, un groupe de professionnels extrêmement dévoués qui forment l'assise de la Société. Je tiens aussi à remercier le conseil d'administration dont j'apprécie les conseils et le soutien. En particulier, je suis très reconnaissant des sages conseils et de l'appui que me prodigue la présidente de notre conseil, Laura Talbot.

Le président et chef de la direction,

Andrew (Andy) Poprawa, CA, C. Dir.

Commentaires et analyses de la direction

Aperçu du secteur

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) protège tous les dépôts admissibles détenus dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection offert à toutes les caisses populaires et credit unions de l'Ontario et est soutenue par une loi provinciale. La SOAD assure la plupart des dépôts, jusqu'à 100 000 \$, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et dans les limites de la couverture maximale. Les dépôts détenus dans des régimes d'épargne enregistrés sont entièrement assurés, sans plafond. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte à l'égard des dépôts admissibles, veuillez consulter le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.

La SOAD remplit son mandat dans un monde dynamique et complexe. Le secteur des caisses populaires et credit unions demeure bien capitalisé, à proportion de 7 p. 100 de ses actifs en moyenne. Il jouit également d'une stabilité relative appréciable, même si des pressions économiques, commerciales et autres sont venues miner les résultats de certains établissements.

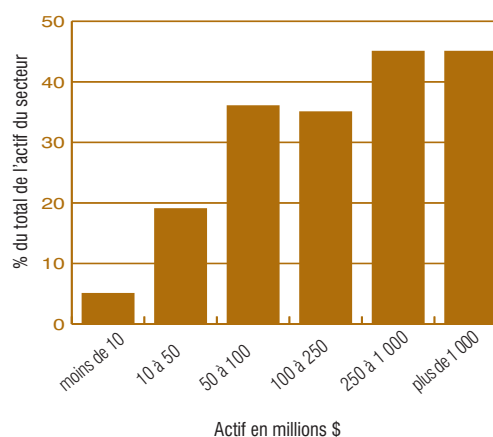
La Société surveille en permanence l'économie, le rendement des établissements assurés et l'évolution du contexte législatif et réglementaire. L'économie ontarienne a été durement touchée par la récession mondiale en 2009; les exportations ont enregistré un recul considérable, et le taux de chômage s'est accru.

La morosité économique a frappé tout particulièrement les secteurs manufacturier et forestier, situation qui s'est répercutée sur le secteur des caisses populaires et credit unions. Bien que l'économie de la province ait pris du mieux au deuxième semestre de 2009, on prévoit que la reprise en Ontario sera modeste.

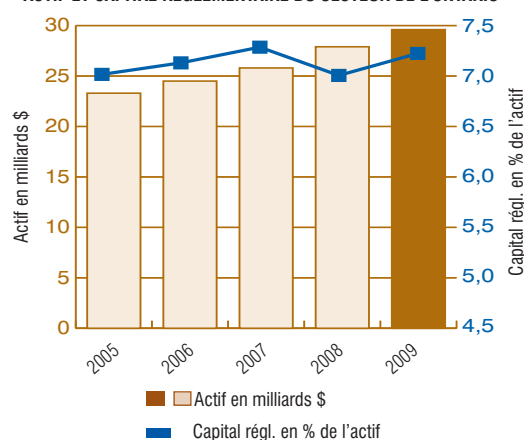
Aperçu des caisses populaires et credit unions de l'Ontario

Le climat économique qui caractérise l'Ontario depuis quelques années a contribué au rendement du secteur des caisses populaires et credit unions de la province. Malgré les conditions actuelles du marché, la rentabilité et les niveaux de capital ont connu une amélioration modérée au cours de la dernière année.

PROFIL DU SECTEUR PAR TAILLE DE L'ACTIF

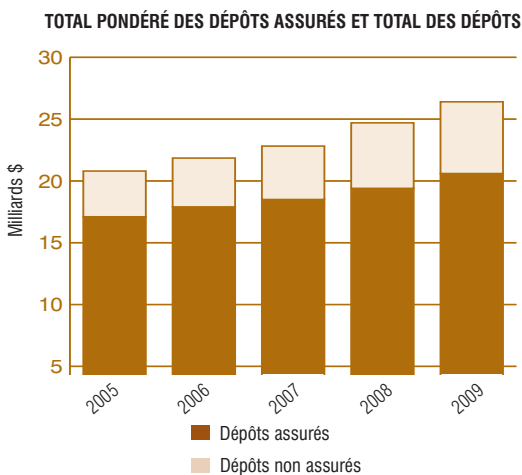


ACTIF ET CAPITAL RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR DE L'ONTARIO



Profil des établissements assurés de la SOAD, bref...

	2009	2008
Nombre d'établissements assurés	186	198
Actif total (en milliards)	29,6 \$	27,9 \$
Total des dépôts (en milliards)	26,4 \$	24,9 \$
Dépôts assurés (en milliards)	20,6 \$	19,3 \$
en pourcentage du total des dépôts	78 %	78 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	7,22 %	7,15 %
Qualité de l'actif (coûts liés aux prêts en % de l'actif moyen)	0,21 %	0,16 %
Rendement (revenu net en % de l'actif moyen)	0,25 %	0,15 %



La tendance à long terme au regroupement s'est poursuivie en 2009. Le nombre d'établissements assurés en activité a baissé de 12 pour tomber à un total de 186 à la suite de fusions ou de liquidations. Aujourd'hui, environ la moitié de l'actif du secteur de l'Ontario est détenue par les 11 plus grands établissements assurés, alors que les 90 plus petits détiennent une part de 5 p. 100. Cette répartition de l'actif donne lieu à une dynamique intéressante dans le secteur.

En 2009, le total de l'actif et des dépôts au bilan a enregistré une croissance légèrement plus faible sur douze mois de 6 p. 100 pour atteindre 29,6 milliards \$. Les prêts commerciaux ont continué sur leur lancée avec une assez forte croissance de 8 p. 100 (contre 13 p. 100 en 2008), tandis que les prêts hypothécaires résidentiels ont connu une croissance moins rapide de 2 p. 100 (contre 6 p. 100 en 2008). À la fin de 2009, l'encaisse atteignait 14,35 p. 100, comparativement à 12,67 p. 100 en 2008. Le capital global du secteur a grimpé à 7,2 p. 100 de l'actif, dont près de 4 p. 100

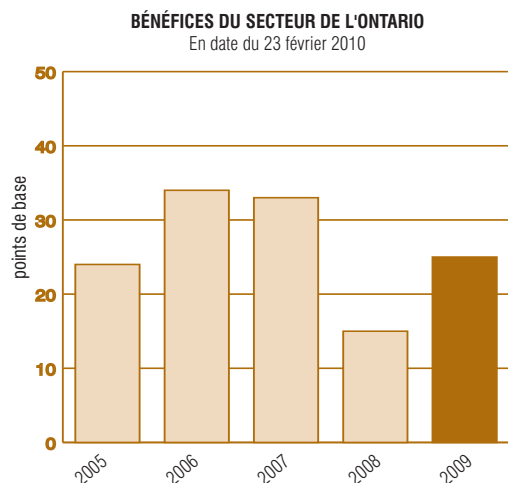
représentaient des bénéfices non répartis. À la fin de 2009, tous les établissements assurés sauf deux possédaient le capital minimum prescrit par la loi.

Tout au long de 2009, le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts et les prêts en souffrance, a connu une augmentation imputable au changement des conditions du marché. Outre la hausse des prêts en souffrance, le ratio de couverture (provisions pour prêts comme pourcentage des prêts douteux) a reculé pour s'établir à 51 p. 100. Le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours a grimpé pour se chiffrer à 152 points de base du total des prêts, contre 127 points en 2008, alors que les coûts liés aux prêts ont atteint 21 points de base, comparativement à 16 points de base à la même période l'an dernier.

En 2009, la rentabilité a augmenté légèrement à 25 points de base, contre 15 points en 2008. En dépit de cette hausse, un certain nombre d'établissements ont enregistré des pertes d'exploitation pendant l'année. La SOAD les soumet maintenant à une surveillance étroite, afin de s'assurer que les problèmes à la source des pertes ont été résolus ou que leurs sociétaires injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.

Les problèmes posés par le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et d'autres instruments financiers complexes, qui ont fait les choux gras des médias, continuent d'influencer certains marchés du crédit. Bien que les conditions du marché se soient améliorées en 2009, les bénéfices des caisses populaires et credit unions qui détiennent de tels instruments continuent de subir les contrecoups des réductions de la valeur de ces instruments.

En 2009, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières est demeurée stable, comme en témoignent les résultats du programme d'inspection sur place. **À la fin de l'année, plus de 93 p. 100 des établissements assurés, dont la quasi totalité des plus grands, avaient réussi à être en parfaite conformité avec toutes les normes.**



Fiche de rendement financier 2009 de la SOAD (millions \$)

	Prévisions SOAD	Résultat réel SOAD	Résultat consolidé réel*
Fonds d'assurance	100,5 \$	81,8 \$	78,3 \$
Provision brute d'assurance	10,8 \$	29,3 \$	29,3 \$
Recouvrement de pertes des années passées	-	-	1,4 \$
Total des frais d'exploitation bruts	7,2 \$	7,0 \$	11,5 \$
Total des frais d'exploitation nets	7,0 \$	6,6 \$	11,4 \$
Rendement des placements	2,0 %	0,68%	0,68 %
*Consolidation des EDDV - établissements en liquidation			

Le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD est fondé sur le profil de risque global des établissements, et fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés – le capital, la qualité de l'actif, la conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières, les bénéfices et le risque de taux d'intérêt. Le tableau suivant illustre la migration négative accentuée vers des catégories de taux de primes plus élevées au cours de l'année écoulée. En conséquence, le taux de primes moyen de l'assurance-dépôts a aussi augmenté.

La cotation générale des risques RPD : de 2005 à 2009
Répartition fondée sur le pourcentage de l'actif du secteur
Prime calculée sur 1 000 \$ de dépôts assurés

Catégorie de prime \$	Niveau de risque	2005	2006	2007	2008	2009
0,90	Faible	36 %	34 %	42 %	32 %	26 %
1,00	Faible	48 %	53 %	46 %	56 %	53 %
1,15	Modéré	15 %	6 %	10 %	9 %	16 %
1,40	Élevé	1 %	7 %	2 %	1 %	3 %
2,10	Élevé	0 %	0 %	0 %	2 %	2 %

Aux prises avec un marché compétitif où les taux d'intérêt restent faibles, le secteur ontarien des caisses populaires et credit unions a connu de nouveaux regroupements tout en se développant pour élargir ses services aux collectivités de toute la

province. Bien que la baisse de rentabilité de certains établissements assurés continue de susciter des inquiétudes au sujet de leur viabilité future dans le contexte si compétitif des services financiers d'aujourd'hui, le secteur reste généralement relativement stable.

Évolution du contexte législatif et réglementaire

Les modifications de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* et des règlements y afférents sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2009. Le nouveau cadre de réglementation confère aux caisses populaires et credit unions des pouvoirs plus étendus qui leur permettront de mieux soutenir la concurrence des marchés des services financiers. Le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD ont été élargis pour inclure la réglementation de la solvabilité, et donner plus généralement à la Société les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires et de contribuer à la stabilité du secteur.

Depuis la promulgation des modifications de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, la transition vers le nouveau rôle de la SOAD s'est déroulée de manière efficace, avec l'aide de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et du ministère des Finances. Durant la période de transition, la SOAD a tenu des réunions d'information régionales sur les modifications apportées à la Loi et aux règlements y afférents, en collaboration avec Central 1, La Fédération des Caisses populaires de l'Ontario Inc., L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Limitée, l'Association of Credit Unions of Ontario et d'autres groupes d'intervenants.

Examen des résultats financiers

Contexte d'exploitation général

La Société a connu un contexte d'exploitation général difficile en 2009. La situation globale et le rendement de bon nombre de ses établissements assurés se sont détériorés à cause de la faiblesse des taux d'intérêt, qui a entraîné une réduction des marges financières, et à cause de l'augmentation des coûts liés aux prêts imputable à la situation économique difficile. La baisse de rentabilité et la croissance accélérée des dépôts qui en découlent ont pesé sur les niveaux de capital dans certains établissements. L'exposition globale au risque de la Société s'est donc accrue durant l'année.

En 2009, le gouvernement a promulgué des modifications de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, qui régit la Société. Certaines de ces modifications ont eu pour effet d'élargir le mandat de la Société, qui comprend maintenant l'évaluation et l'atténuation des risques de solvabilité. Ces responsabilités supplémentaires, ainsi que le contexte d'exploitation actuel, ont obligé la SOAD à accroître ses ressources pour répondre aux besoins opérationnels permanents. Nous prévoyons avoir besoin d'un niveau de ressources plus élevé au cours des deux ou trois prochaines années.

Risques pour la Société

Comme il en est question dans la section du présent rapport annuel intitulée Aperçu de l'évaluation des risques importants auxquels s'expose la SOAD, les risques globaux pour la Société se sont accrues, particulièrement les risques qui ne peuvent être régulés ou influencés, notamment ceux associés à la conjoncture économique et à la fraude. En vertu de son cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE), la SOAD a augmenté sa capacité d'évaluer et de gérer les risques afin d'atténuer les effets de ces risques accrus. Le conseil d'administration est chargé de veiller à la supervision adéquate du processus de GRE.

Gouvernance du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la Société sont nommés par le gouvernement, et ils

doivent veiller à ce que la SOAD mène à bien son mandat. Le gouvernement définit, par le truchement de directives, les exigences opérationnelles qui s'appliquent à tous ses organismes, conseils et commissions. Le conseil d'administration assure la gouvernance de la Société grâce à un ensemble de politiques rigoureuses qu'il a approuvées au préalable, et tient la direction responsable du respect des normes de rendement énoncées dans ces politiques et dans les directives du gouvernement. En outre, le conseil d'administration contribue au rendement de la Société en offrant à la direction des conseils et une orientation à propos de questions clés comme la planification stratégique, la gestion des risques, l'évaluation du rendement et les stratégies de ressources humaines.

Capacité organisationnelle

En sa qualité d'organisme d'assurance-dépôts et de réglementation, la principale ressource qui permet à la SOAD de mener à bien son mandat est son effectif. En 2009, la Société a constaté que les niveaux de dotation jugés satisfaisants pour répondre aux besoins organisationnels des dernières années ne suffisaient plus pour relever les nouveaux défis auxquels la Société est confrontée. Pour s'assurer que la SOAD est en mesure d'exécuter son mandat élargi et de composer avec les risques émergents, la direction a recommandé, avec l'approbation du conseil d'administration, une légère augmentation des niveaux de dotation globaux, ainsi qu'une restructuration de l'organisation afin d'établir une nouvelle fonction pour la prise en charge des responsabilités de réglementation non liées à l'évaluation ou à la gestion des risques.

Pour protéger sa principale ressource, la SOAD a mis en place des stratégies de ressources humaines, notamment une politique de maintien en poste du personnel et un plan d'action en cas d'épidémie de grippe H1N1.

Examen des résultats financiers de 2009

La présente section passe en revue les résultats financiers la Société pour 2009, d'après l'état consolidé des résultats d'exploitation et l'évolution du Fonds de réserve d'assurance-dépôts. Les

discussions et analyses de la direction doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, à compter de la page 27.

Les états financiers consolidés de 2009 présentent les résultats de la SOAD et ceux de 15 établissements en liquidation (contre 10 en 2008) correspondant à la définition d'entité à détenteurs de droits variables (EDDV) aux termes de la note d'orientation 15 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). On trouvera à la note 1c) des notes afférentes aux états financiers consolidés tous les détails concernant ces conventions comptables.

Incidence de consolidation des entités à détenteurs de droits variables

La consolidation des EDDV a eu pour impact sur le bilan de la SOAD au 31 décembre 2009 (après l'élimination des opérations et des soldes intersociétés) une augmentation nette de l'actif total de 12 millions \$ et du passif de 15 millions \$. Les entités à détenteurs de droits variables sont des credit unions en liquidation qui doivent faire l'objet d'une consolidation en vertu des principes comptables généralement reconnus au Canada. L'état des résultats d'exploitation indique une augmentation des autres revenus de 1,2 million \$ et des dépenses d'exploitation nettes de 4,5 millions \$. Il en a résulté une réduction de 3,4 millions \$ du Fonds de réserve d'assurance-dépôts de la SOAD.

Sommaire :

- Le revenu de primes s'est accru de 1,7 million \$ en 2009, soit 9 p. 100, pour atteindre 19,9 millions \$; cette hausse traduit l'augmentation des dépôts assurés dans l'ensemble des établissements, ainsi que la majoration du taux de prime moyen en raison des profils de risque supérieurs de certains établissements assurés.
- Les autres revenus ont diminué de 2,9 millions \$, soit 59 p. 100, principalement à cause des effets combinés de la faiblesse des rendements d'intérêt et de la réduction de la valeur du portefeuille de placements de la SOAD en 2009.
- Les frais d'exploitation totaux ont augmenté de 3 millions \$, ou 35 p. 100, en 2009. Environ 77 p. 100 de cette augmentation est imputable aux établissements en liquidation (EDDV) en 2009. Au total, 15 EDDV ont été consolidés en 2009, contre 10 en 2008.
- La provision pour les pertes d'assurance a atteint 27,9 millions \$, contre 24,4 millions \$ en 2008. Elle représente une provision spécifique nette de 25,4 millions \$ et une augmentation de 2,5 millions \$ de la provision générale. Les conditions financières dans le secteur demeurent difficiles.
- Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts a enregistré une baisse de 15 millions \$ en 2009 pour s'établir à 81,8 millions \$, avant la consolidation des EDDV. La valeur du fonds représente 40 points de base des dépôts assurés (sur une base non consolidée), soit 10 points de base de moins qu'en 2008. Ce recul est principalement attribuable à la diminution importante de la provision pour pertes d'assurance et à la faiblesse imprévue des revenus d'intérêts. Les rendements d'intérêts des titres liquides demeurent à leur plus bas niveau depuis des années.

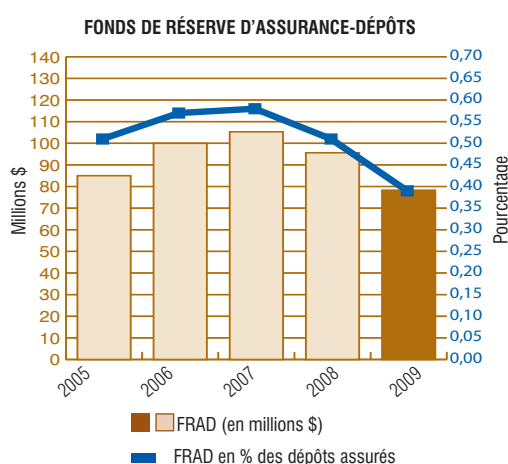
Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)

Au 31 décembre 2009, le Fonds de réserve d'assurance-dépôts s'établissait à 78,3 millions \$ sur une base consolidée, en baisse de 17,3 millions ou 18 p. 100 par rapport aux 95,6 millions \$ enregistrés à la même date l'an dernier. Ce montant représentait 38 points de base des dépôts assurés du secteur, soit 12 points de base de moins que l'an dernier. La valeur du fonds varie en fonction des demandes de règlement reçues.

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel 2009 \$	Résultat réel 2008 \$	Résultat réel 2007 \$	Variation par rapport à 2008		Prévisions 2009 \$
				\$	%	
FRAD - consolidé	78 285	95 638	105 308	(17 353)	-18,14 %	
% des dépôts assurés du secteur	0,38 %	0,50 %	0,57 %	-0,12 %	-23,31 %	
FRAD (avant consolidation des EDDV)	81 750	97 015	106 238	(15 265)	-15,7 %	100 457
% des dépôts assurés du secteur	0,40 %	0,50 %	0,57 %	-0,10 %	-20,0 %	0,50 %
Dépôts assurés du secteur estimés (\$ milliards)	20,6	19,3	18,5	1,3	6,74 %	20,0

La diminution du FRAD est attribuable aux charges importantes au titre de la constitution de provisions pour pertes d'assurance et à l'augmentation des frais d'exploitation de 15 établissements en liquidation (EDDV). En 2009, le revenu total s'est élevé à 22,0 millions \$, contre 11,4 millions \$ de frais d'exploitation nets et 27,9 millions \$ de provision nette pour pertes d'assurance, ce qui s'est traduit par une perte nette pour l'année de 17,3 millions \$.

Le FRAD se double d'une marge de crédit de 250 millions \$ autorisée par le ministre des Finances et administrée par l'Office ontarien de financement.



Revenu de primes

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel 2009 \$	Résultat réel 2008 \$	Résultat réel 2007 \$	Variation par rapport à 2008		Prévisions 2009 \$
Revenu de primes	19 947	18 229	17 414	1 718	9,4 %	19 100
Catégorie de prime moyenne calculée sur 1 000 \$ de dépôts assurés	1,02 \$	0,98 \$	0,97 \$	0,04 \$	4 %	0,99 \$

Le revenu de primes pour l'année a enregistré une hausse de 1,7 million \$, soit 9 p. 100, pour atteindre 19,9 millions \$. Cette augmentation est principalement imputable à la croissance des dépôts assurés (7 p. 100) et à l'augmentation du profil de risque de certains établissements assurés. Le taux de primes moyen en 2009 a été de 1,02 \$ par millier de dollars de dépôts assurés, contre 0,98 \$ en 2008.

Les taux de primes différentielles en vigueur en 2009 ont été les mêmes qu'en 2008. Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés

détenus par les établissements assurés à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles, défini par la réglementation.

Classification de la prime	1	2	3	4	5
Niveau de risque	Faible	Faible	Modéré	Élevé	Élevé
Catégorie de prime	0,90 \$	1,00 \$	1,15 \$	1,40 \$	2,10 \$

Autres revenus

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel 2009 \$	Résultat réel 2008 \$	Résultat réel 2007 \$	Variation par rapport à 2008		Prévisions 2009 \$
Autres revenus-SOAD	755	3 976	5 044	(3 221)	-81,0 %	2 132
Autres revenus - EDDV	1 284	951	404	333	35,0 %	-
Total consolidé des autres revenus	2 039	4 927	5 448	(2 888)	-58,6 %	2 132

Les autres revenus, principalement composés de revenus d'intérêt, s'établissaient à 2,0 millions \$ (y compris 1,3 million \$ de revenus d'intérêt provenant des EDDV), en baisse de 2,9 millions \$, soit 59 p. 100, par rapport à 2008. Ce recul est en grande partie attribuable à la faiblesse des rendements moyens obtenus durant l'année, et à la diminution de 32 millions \$ du portefeuille de placements par rapport à l'an dernier. L'Office ontarien de financement (OOF) gère le portefeuille de placements de la Société en vertu d'un contrat de gestion. Ce portefeuille, entièrement composé de titres du marché monétaire de qualité supérieure, a enregistré un rendement moyen de 0,68 p. 100 pendant les douze mois de 2009 (contre 3,37 p. 100 en 2008).

Provision pour pertes d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel 2009 \$	Résultat réel 2008 \$	Résultat réel 2007 \$	Variation par rapport à 2008		Prévisions 2009 \$
Provision pour pertes d'assurance	29 322	27 825	11 000	1 497	5,4 %	10 800
Moins : Recouvrement ou reversement des pertes précédentes	(1 377)	(3 430)	(396)	(2 053)	-59,9 %	-
Provision nette pour pertes d'assurance	27 945	24 395	10 604	3 550	14,6 %	10 800

En 2009, la SOAD a comptabilisé une provision nette pour pertes d'assurance de 27,9 millions \$; de

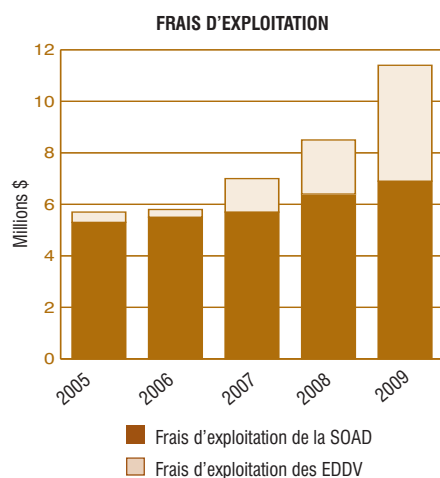
ce montant, 26,8 millions représentent des provisions spécifiques, et 2,5 millions, une hausse de la provision générale pour pertes d'assurance-dépôts. L'augmentation totale a été en partie compensée par la reprise des pertes nettes antérieures attribuables à la consolidation des EDDV de 1,4 million \$.

L'augmentation des provisions spécifiques à 26,8 millions \$ représente la meilleure estimation de la direction au titre des coûts associés au règlement de la faillite de trois établissements. Ces faillites sont principalement imputables à des activités supposément illégales et frauduleuses de la part d'anciens administrateurs et dirigeants, pour lesquelles les indemnités d'assurance détournement n'ont pas encore été obtenues. La direction s'attend à ce que certains montants soient recouverts à la suite des actions en justice et des autres mesures prises. Ces montants seront comptabilisés quand ils seront réalisés.

Frais d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers \$ sauf indication contraire)	Résultat réel 2009 \$	Résultat réel 2008 \$	Résultat réel 2007 \$	Variation par rapport à 2008		Prévisions 2009 \$
				\$	%	
Frais d'exploitation bruts, SOAD	7 045	6 359	5 743	686	10,8 %	7 247
Frais d'exploitation bruts, EDDV	4 453	2 131	1 282	2 322	109,0 %	-
Frais d'exploitation bruts, consolidés	11 498	8 490	7 025	3 008	35,4 %	7 247

Les frais d'exploitation bruts consolidés, y compris les salaires et les charges sociales, ont totalisé 11,5 millions \$ en 2009, soit une hausse de



3,0 millions par rapport aux frais consolidés de 8,5 millions \$ enregistrés en 2008. Cette augmentation est principalement imputable aux dépenses accrues des EDDV totalisant 2,3 millions \$, en raison du nombre accru d'établissements en liquidation consolidés durant l'année (15 en 2009, contre 10 en 2008). Les frais d'exploitation bruts de la SOAD avant la consolidation des EDDV s'établissaient à 7,0 millions \$, soit 0,2 million \$ en deçà de la cible fixée, et 0,7 million \$ de plus que les frais d'exploitation réels de l'an dernier, en raison de l'intensification des activités en 2009.

Sommaire de l'état consolidé de la situation financière

L'actif consolidé total a reculé de 15,5 millions \$, soit 12 p. 100, pour s'établir à 119,2 millions \$ au 31 décembre 2009. Ce déclin est principalement imputable à l'utilisation d'une partie des placements de la SOAD pour le versement des paiements d'assurance-dépôts à des déposants en 2009.

L'encaisse et les placements ont enregistré une baisse de 29 millions \$; cette réduction a été en grande partie compensée par l'augmentation de 12,6 millions \$ des prêts à recevoir (déduction faite des provisions) des EDDV et par la hausse de 0,7 million \$ des immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé).

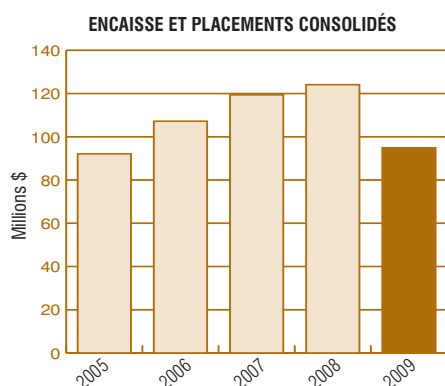
Le passif consolidé total s'est accru de 1,9 million \$, soit une hausse de 5 p. 100, par rapport à l'année dernière, pour atteindre 40,9 millions \$. Cette augmentation est largement attribuable à la hausse des parts sociales d'adhésion et des dépôts de 1,2 million \$ découlant de la consolidation des EDDV.

Encaisse et placements

Depuis l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers le 1^{er} janvier 2007, la SOAD a choisi de classer tous les placements dans la catégorie « disponible à la vente » et les évalue selon leur juste valeur marchande, les gains et pertes non réalisés étant comptabilisés dans l'état consolidé des résultats jusqu'à la vente du titre. Au 31 décembre 2009, le total combiné des placements et de l'encaisse s'établissait à 94,9 millions \$, en baisse par rapport aux 124,1 millions \$ constatés en 2008.

La politique de placements de la SOAD consiste à investir dans des valeurs mobilières à faible risque et à court terme, afin qu'elle puisse satisfaire ses besoins de liquidités si un établissement membre venait à faire faillite. Toujours au 31 décembre 2009, le portefeuille de placements de la Société avait un rendement moyen pondéré de 0,28 p. 100, en comparaison de 2,09 p. 100 à la fin de 2008.

Tous les contrats portent sur des placements à taux fixe, facilement monnayables, qui ont au moins la cote R1 « moyen » sur l'échelle du DBRS. Les placements doivent respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que du règlement 237/09 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédit unions*.



Prêts

Quand des établissements assurés sont mis en liquidation et que la SOAD est nommée liquidatrice, elle est obligée de réaliser l'actif de chaque établissement. Or, les prêts constituent les éléments majeurs de l'actif de ces établissements. Au 31 décembre 2009, un total de 15 établissements liquidés ont été consolidés, les prêts (déduction faite des provisions de 34,5 millions \$) atteignant 18,2 millions \$. Le processus général à suivre par la direction des établissements pour déterminer les provisions pour prêts consiste à déceler et à calculer les pertes enregistrées par chaque portefeuille de prêts. Cette évaluation se fait en fonction de la meilleure estimation que la direction a pu faire.

Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Une fois les EDDV en liquidation consolidées, le montant cumulé des pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 28,8 millions \$ au 31 décembre 2009. Ce montant comprenait aussi une provision spécifique cumulative de 23,8 millions \$ pour les établissements en liquidation, ainsi qu'une provision générale pour pertes de 5,0 millions \$ qui représente la meilleure estimation que la direction a pu faire des pertes sur les dépôts assurés compte tenu du risque inhérent des établissements assurés.

Passage au régime des normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (CNCC) a confirmé que les IFRS remplaceraient, à compter du 1^{er} janvier 2011, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux entreprises publiques ayant une obligation de rendre des comptes. La Société produira ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011, et y inclura une période de comparaison pour 2010.

La Société a élaboré et mis en œuvre un plan détaillé pour la transition aux IFRS en 2011. Ce plan comprend l'examen de l'application des nouvelles normes comptables aux activités de la SOAD, l'évaluation des besoins de la Société en matière d'information et de données, et la préparation de rapports permanents à l'intention du Comité de vérification et des finances du conseil d'administration. La Société a retenu les services de la firme KPMG pour l'aider à recenser les traitements comptables appropriés en vertu des nouvelles normes.

Gestion des risques de la SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de Gestion des risques d'entreprise (GRE) – un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration qui font que le conseil, le Comité de gestion du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Le GRE est examiné en détail chaque année, et constitue l'un des paramètres fondamentaux de l'élaboration du plan d'entreprise et du budget opérationnel annuels de la SOAD.

APERÇU DE L'ÉVALUATION DES RISQUES IMPORTANTS AUXQUELS S'EXPOSE LA SOAD		
DESCRIPTION DES RISQUES	NIVEAU DE RISQUE	TENDANCE DES RISQUES
RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS : Risque de perte pour la SOAD résultant des facteurs suivants :		
Évaluation du risque/Risque lié à un défaut de surveillance : Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les établissements assurés présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ	—
Gestion du risque/Risque lié à un manque d'intervention : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent lorsqu'un établissement assuré présente un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	MODÉRÉ	—
Risque lié à la gestion en cas de faillites/pertes : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les établissements assurés sous administration ou en liquidation, accroissant ainsi les pertes financières.	MODÉRÉ	—
Incapacité de l'assurance-cautionnement de couvrir les pertes découlant de fraudes : Risque qu'une fraude importante dans un établissement expose ses membres et le FRAD à des pertes.	ÉLEVÉ	—
Risque lié à la conjoncture : Risque pour la SOAD que les établissements assurés subissent des répercussions défavorables découlant de facteurs économiques régionaux, provinciaux et nationaux.	MODÉRÉ	^
RISQUES D'ENTREPRISE DE LA SOAD		
RISQUES STRATÉGIQUES : Risques de perte résultant d'un manquement du cadre réglementaire global et des stratégies de la SOAD qui ne lui permettent donc pas de bien réagir aux risques importants ou nouveaux, notamment : •Risques politiques •Risque lié à l'orientation stratégique •Risques liés au cadre de réglementation, à la législation et aux politiques gouvernementales •Risque d'atteinte à la réputation •Risque de communications	FAIBLE/ MODÉRÉ	—
RISQUES DE RÉGLEMENTATION : Risques liés à la non conformité des établissements assurés, ce qui pourrait nuire aux déposants, aux membres et aux sociétaires, notamment : •Risque lié aux normes prudentielles •Risque de non-conformité	MODÉRÉ	—
RISQUES FINANCIERS : Risques de perte résultant d'une mauvaise gestion de l'actif et du passif de la SOAD, notamment : •Risque d'insuffisance du Fonds de réserve de l'assurance-dépôts •Risque de liquidité •Risque de placements et du marché •Risque de contrôles internes	MODÉRÉ	^
RISQUES OPÉRATIONNELS : Risques de perte résultant de processus ou de systèmes internes insuffisants ou inefficaces, ou encore d'employés ou autres intervenants incompetents, ou bien de facteurs externes, notamment : •Risque de suspension des activités •Risques de défaillance des technologies •Risque lié aux ressources humaines	FAIBLE / MODÉRÉ	—
RISQUES LIÉS À LA NON-CONFORMITÉ : Risques de perte résultant du non-respect des lois et lignes directrices applicables, notamment : •Risque de non-respect de la <i>Loi sur les caisses populaires et les credit unions</i> •Risque de non-respect des lignes directrices du Conseil de gestion •Risque de non-application de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> •Risque lié aux lois régissant les ressources humaines •Risques de non-application des autres textes législatifs pertinents	FAIBLE	—

Aperçu de la fiche de rendement équilibrée de 2009

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉTABLIR UNE RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RISQUE ET UNE GESTION DU RISQUE PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES MESURE : Respect des règlements (capital, liquidité, etc.) et des saines pratiques commerciales et financières CIBLE : Amélioration des niveaux de conformité		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
1.1 Évaluation efficace des risques et de la conformité à la réglementation	• Identification des cas de non-conformité • Identification de tous les établissements à risque élevé dans les 90 jours suivant leur rapport ou l'examen • Mise en œuvre des modifications requises aux déclarations électroniques des établissements • Lancement de programmes de GRE pour tous les établissements de grande taille	✓ ✓ ✓ *
1.2 Gestion efficace des risques (intervention)	• Programmes et processus appropriés pour tous les établissements assurés qui satisfont aux critères de risque définis • Amélioration des cotes de risque des établissements figurant dans la Liste de surveillance ou sous supervision (les établissements quittent le programme)	✓ ✓
1.3 Règlement efficace des faillites	• Stratégies de règlement des faillites propres aux établissements de petite, moyenne et grande taille • Maintien de la confiance du public • Protection des déposants • Coût net le plus bas pour le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)	✓ ✓ ✓ ✓
1.4 Décaissements au titre de l'assurance-dépôts et liquidations	• Paiement des déposants conformément à leurs droits dans les 30 jours • Maximisation du recouvrement de l'actif des établissements en liquidation	✓ ✓
1.5 Établissement et publication de normes prudentielles à l'intention des établissements de catégorie 2	• Publication de normes et de lignes directrices claires et concises	✓
1.6 Recours aux pouvoirs conférés par la Loi pour assurer la conformité	• Niveau de conformité • Mise en application uniformisée et établissement d'un processus pour l'émission d'ordonnances	✓ ✓
1.7 Mise en œuvre du nouveau rôle en matière de réglementation	• Mise en œuvre des nouvelles politiques et procédures • Communication des rôles et des attentes aux établissements assurés	✓ ✓
1.8 Mise en œuvre d'un nouveau régime de primes différentielles (RPD) (sous réserve des approbations requises)	• Participation à l'élaboration d'une réglementation révisée • Approbation du nouveau RPD par le gouvernement • Mise en œuvre du nouveau RPD équitable fondé sur le risque	* * *
1.9 Collecte et publication de l'information	• Satisfaction des besoins de tous les utilisateurs	✓
1.10 Utilisation des travaux des établissements assurés	• Sensibilisation des vérificateurs à l'égard des responsabilités liées à l'exécution des vérifications • Sensibilisation des vérificateurs à leur « obligation de diligence » envers les déposants et la SOAD	* *
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SAINTE GOUVERNANCE DE LA SOAD MESURE : Exécution du mandat CIBLE : Atteinte des objectifs de la SOAD et respect des lois pertinentes		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
2.1 Solide gouvernance de la SOAD	• Respect des politiques et procédures de la SOAD • Conformité avec la Loi et respect des directives du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) et du gouvernement	✓ ✓
2.2 Mise à jour du cadre de Gestion du risque d'entreprise	• Identification et gestion de tous les risques importants • Intégration au processus de planification des activités • Répartition optimale des ressources	✓ ✓ ✓
2.3 Progrès vers la cible du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) (56 pb à 68 pb)	• Niveau cible du FRAD de 100,5 millions \$, ou 50 pb des dépôts assurés • Niveau de risque (préservation du capital), liquidité (conforme aux exigences), rendement (supérieur au niveau repère)	X ✓
2.4 Mise à jour régulière des dispositions financières pour faire face aux éventualités (garantie du gouvernement, marge de crédit)	• Marge de crédit du gouvernement approuvée	✓

2.5 Mise en œuvre du plan stratégique des technologies de l'information (TI)	- Organisation fiable et efficace des TI pour soutenir toutes les activités importantes de la SOAD (temps d'arrêt de moins de 2 p. 100) - Atteinte des cibles fixées dans le plan	✓ ✓
2.6 Planification et responsabilité	- Planification et responsabilité efficaces : plan d'entreprise, fiche de rendement équilibrée, rapport annuel, réunion annuelle - Commentaires des intervenants	✓ ✓
2.7 Maintien d'une fonction d'ombudsman efficace	- Nombre et type de plaintes - Règlement de toutes les plaintes	✓ ✓
2.8 Révision de la stratégie complète des ressources humaines (RH)	- Capacité de recruter, de maintenir en poste et de stimuler du personnel compétent - Perfectionnement des compétences en réglementation de tous les employés visés - Plans de relève et de dotation - Satisfaction des employés (au-dessus des normes)	✓ ✓ ✓ ✓
2.9 Fonctionnement efficace et efficient de la SOAD	- Capacité de recruter, de maintenir en poste et de stimuler du personnel compétent - Exécution du plan d'entreprise - Exécution des activités en respectant le budget - Systèmes, processus et mécanismes de contrôle efficaces	✓ ✓ ✓ ✓
2.10 Conformité aux directives, aux normes et aux lois	Niveau de conformité mesuré par les vérifications	✓
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS MESURE : Niveau de transparence et accessibilité de toute l'information utile CIBLE : Degré accru de sensibilisation des intervenants		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
3.1 Site Web complet : Information à jour pour les déposants, le public, les établissements assurés et les autres intervenants concernant le nouveau rôle	- Accès facile à tous les renseignements utiles sur les activités de la SOAD - Sondage auprès des utilisateurs	✓ ✓
3.2 Maintien de l'accès téléphonique gratuit	Prestation d'un accès aux renseignements utiles, conformément aux normes de service	✓
3.3 Information aux « points de vente »	- Brochures d'information - Guide de consultation rapide à l'intention du personnel des établissements assurés - Autocollants à afficher dans tous les établissements	✓ ✓ ✓
3.4 Communications	- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communications - Élaboration de messages clés à l'intention des porte-parole de la SOAD - Organisation de réunions régionales efficaces - Résultats des sondages	✓ ✓
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SOLIDES PARTENARIATS MESURE/CIBLE : Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD), mesurée par les commentaires obtenus directement		
PRINCIPAUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)	ATTEINT
4.1 Alliances stratégiques avec le Ministère, La Fédération, L'Alliance, Central 1, les autorités de réglementation – la CSFO, le CANAFE, le BSIF, la FICOM (C.-B.)	Relations de travail efficaces (commentaires des partenaires des alliances stratégiques)	✓
4.2 Consultations auprès des intervenants	- Réunion annuelle - Connaissance des questions intéressant les intervenants et soutien manifesté à l'endroit des initiatives de la SOAD	✓ ✓
4.3 Réseaux interprovinciaux, nationaux et internationaux	Partage des connaissances et relations de travail efficaces	✓
4.4 Experts et autres professionnels externes	Qualité des ressources externes dont on pourrait avoir besoin	✓

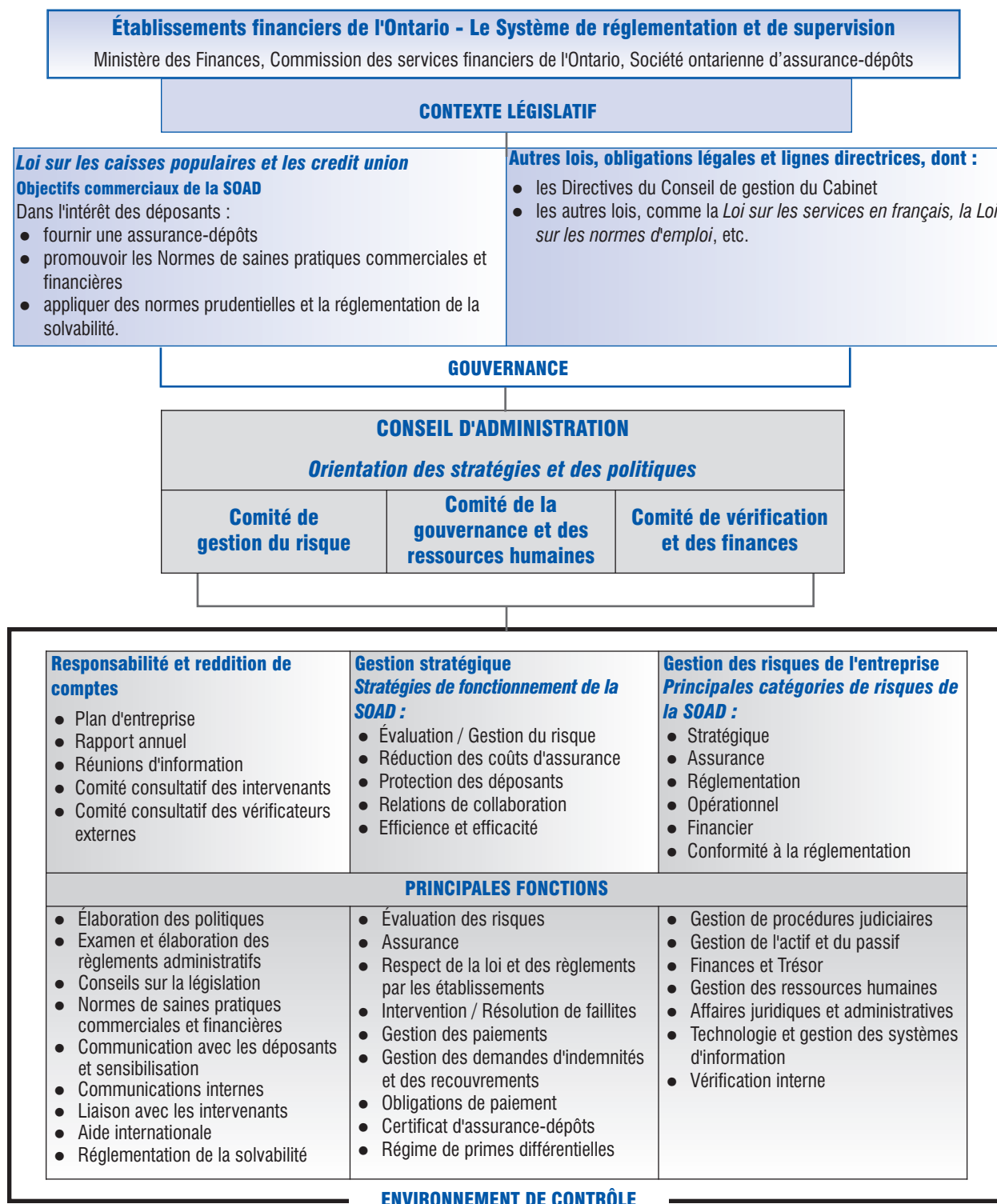
Rendement en fonction des objectifs stratégiques de 2010

OBJECTIF STRATÉGIQUE : ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RISQUE ET D'UNE GESTION DU RISQUE PROACTIVES ET ÉQUILIBRÉES MESURE : Respect des règlements (capital, liquidité, etc.) et des saines pratiques commerciales et financières CIBLE : Amélioration des niveaux de conformité	
PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
1.1 Évaluation efficace des risques et de la conformité à la réglementation	• Identification des cas de non-conformité • Identification de tous les établissements à risque élevé dans les 90 jours suivant leur rapport ou examen • Lancement de programmes de GRE pour tous les établissements de grande taille
1.2 Gestion efficace des risques (intervention)	• Programmes et processus appropriés pour tous les établissements assurés qui satisfont aux critères de risque définis • Amélioration des cotes de risque des établissements figurant dans la Liste de surveillance ou sous supervision (les établissements quittent le programme)
1.3 Règlement efficace des faillites	• Stratégies de règlement des faillites propres aux établissements de petite, moyenne et grande taille • Maintien de la confiance du public • Protection des déposants • Coût net le plus bas pour le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)
1.4 Décaissements au titre de l'assurance-dépôts et liquidations	• Paiement des déposants conformément à leurs droits dans les 30 jours • Maximisation du recouvrement de l'actif des établissements en liquidation
1.5 Établissement et publication de normes prudentielles à l'intention des établissements assurés de catégorie 2	• Publication de normes et de lignes directrices claires et concises
1.6 Recours aux pouvoirs conférés par la Loi pour mettre en application la conformité	• Niveau de conformité • Mise en application uniformisée et établissement d'un processus pour l'émission d'ordonnances
1.7 Mise en œuvre du nouveau rôle en matière de réglementation	• Mise en œuvre des nouvelles politiques et procédures • Communication des rôles et des attentes aux établissements assurés
1.8 Mise en œuvre d'un nouveau régime de primes différentielles (RPD)	• Examen terminé
1.9 Collecte et publication de l'information	• Satisfaction des besoins de tous les utilisateurs
1.10 Utilisation des travaux des établissements assurés	• Sensibilisation des vérificateurs à l'égard des responsabilités liées à l'exécution des examens • Sensibilisation des vérificateurs à leur « obligation de diligence » envers les déposants et la SOAD
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SAINTE GOUVERNANCE DE LA SOAD MESURE : Exécution du mandat CIBLE : Atteinte des objectifs de la SOAD et respect des lois pertinentes	
PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
2.1 Solide gouvernance de la SOAD	• Respect des politiques et procédures de la SOAD • Conformité à la Loi et respect des directives du Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) et du gouvernement
2.2 Mise à jour du cadre de Gestion des risques de l'entreprise (GRE)	• Identification et gestion de tous les risques importants • Intégration au processus de planification des activités • Répartition optimale des ressources
2.3 Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) suffisant (56 pb à 68 pb)	• FRAD planifié à 85,5 million de \$ ou 40 pb des dépôts assurés (non consolidés) • Progrès vers un intervalle cible de 56 pb à 68 pb • Niveau de risque (préservation du capital), liquidités (à l'intérieur des exigences), rendement (supérieur à la cible)
2.4 Mise à jour régulière des dispositions financières pour faire face aux éventualités (garantie du gouvernement, marge de crédit)	• Marge de crédit du gouvernement approuvée • Mise en place de procédures administratives appropriées pour faciliter l'accès aux fonds • Liquidités en quantité suffisante pour gérer les divers scénarios de faillite

2.5 Mise en œuvre du plan stratégique des technologies de l'information (TI)	- Organisation fiable et efficace des TI pour soutenir toutes les activités importantes de la SOAD (temps d'arrêt de moins de 2 p. 100) - Réalisation des cibles fixées dans le plan
2.6 Planification et responsabilité	- Planification et responsabilité efficaces : plan d'entreprise, fiche de rendement équilibrée, rapport annuel, réunion annuelle - Commentaires des intervenants
2.7 Maintien d'une fonction d'ombudsman efficace	- Nombre et type de plaintes - Résolution de toutes les plaintes
2.8 Révision de la stratégie complète des ressources humaines (RH)	- Capacité de recruter, de maintenir en poste et de stimuler du personnel compétent - Perfectionnement des compétences en réglementation de tous les employés concernés - Plans de relève et de dotation - Degré de satisfaction des employés (au-dessus des normes)
2.9 Fonctionnement efficace et efficient de la SOAD	- Réalisation du plan d'entreprise - Exécution des activités en respectant le budget - Systèmes, processus et mécanismes de contrôle efficaces
2.10 Conformité aux directives, aux normes et aux lois	Niveau de conformité mesuré par les vérifications
OBJECTIF STRATÉGIQUE : SENSIBILISATION EFFICACE DU PUBLIC ET DES INTERVENANTS MESURE : Niveau de transparence et accessibilité de toute l'information utile CIBLE : Degré accru de sensibilisation des intervenants	
PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
3.1 Site Web complet : Information à jour pour les déposants, le public, les établissements assurés et les autres intervenants	- Accès facile à tous les renseignements pertinents sur le mandat et les activités de la SOAD - Sondage auprès des utilisateurs
3.2 Maintien du service d'information téléphonique gratuit	Prestation d'un accès aux renseignements utiles conforme aux normes de service
3.3 Information aux « points de vente »	- Brochures d'information à l'intention des déposants - Guide de consultation rapide à l'intention du personnel des établissements assurés - Autocollants à afficher dans tous les établissements
3.4 Communications	- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communications - Élaboration de messages clés à l'intention des porte parole de la SOAD - Assemblée annuelle du 29 avril 2010 - Organisation de réunions régionales efficaces, le cas échéant - Résultats des sondages
OBJECTIF STRATÉGIQUE : PARTENARIATS SOLIDES MESURE/CIBLE : Satisfaction des partenaires (intervenants et SOAD), mesurée par les commentaires obtenus directement	
PRINCIPALES STRATÉGIES	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT (MESURE/CIBLE)
4.1 Alliances stratégiques avec le Ministère, La Fédération, L'Alliance, Central 1, les autorités de réglementation – la CSFO, le CANAFE, le BSIF, la FICOM (C.-B.)	- Protocoles d'entente en place - Relations de travail efficaces - Commentaires des partenaires des alliances stratégiques
4.2 Relations avec les intervenants	- Connaissance des questions intéressant les intervenants et soutien manifesté à l'endroit des initiatives de la SOAD - Processus de consultation - Réunions régionales, le cas échéant - Assemblée annuelle du 29 avril 2010 - Comités consultatifs
4.3 Réseaux interprovinciaux, nationaux et internationaux	Partage des connaissances et relations de travail efficaces
4.4 Experts et autres professionnels externes	Qualité des ressources externes dont on pourrait avoir besoin

Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2010

La SOAD a élaboré un modèle de fonctionnement qui résume sa manière de mener ses affaires, compte tenu de ses obligations légales et du contexte général dans lequel elle opère. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financier de l'Ontario et du mandat qui lui a été confié aux termes de la Loi. Les activités de la direction et du Conseil d'administration de la SOAD tombent dans la catégorie générale de gouvernance, ce qui fait ressortir l'importance de la gestion stratégique et de la gestion des risques de l'entreprise. Le modèle souligne aussi l'importance de la responsabilité et de la reddition de comptes et les fonctions essentielles que doit assumer la Société dans l'accomplissement de son mandat.



Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de la vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.

Le président et chef de la direction,

Andrew (Andy) Poprawa, CA, C.Dir.

Le chef de l'administration et des finances,

James Maxwell

Toronto, Canada
Le 22 janvier 2010

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2009 et les états consolidés des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 22 janvier 2010

État consolidé de la situation financière

31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
Encaisse (note 2)	8 986 \$	6 125 \$
Placements (note 3)	85 885	117 939
Prêts (déduction faite de la provision de 34 477 \$ (2008 - 5 603 \$)) (note 4)	18 231	5 622
Revenu de primes à recevoir	3 714	3 433
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	203	496
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	517	160
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 171 \$ (2008 - 3 237 \$))	1 617	875
Total de l'actif	119 153 \$	134 650 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	4 127 \$	3 644 \$
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	4 176	1 276
Revenu de primes reporté	3 776	3 465
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	28 773	30 589
Total du passif	40 852	38 974
Capitaux propres		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	78 285	95 638
Cumul des autres éléments du résultat étendu	16	38
Total des capitaux propres	78 301	95 676
Total du passif et des capitaux propres	119 153 \$	134 650 \$

Engagements découlant du contrat de location (note 7)

Éventualités (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

_____, administratrice

_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Revenus		
Revenus de primes	19 947 \$	18 229 \$
Revenus divers	2 039	4 927
	21 986	23 156
Frais d'exploitation – SOAD		
Salaires et charges sociales	4 519	4 028
Frais d'exploitation	2 526	2 331
Recouvrement de frais d'exploitation	(104)	(59)
	6 941	6 300
Frais d'exploitation et intérêts débiteurs – établissements en liquidation	4 453	2 131
	11 394	8 431
Résultat net	10 592	14 725
Provision pour pertes d'assurance (note 6)	27 945	24 395
Résultat net global	(17 353)	(9 670)
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	95 638	105 308
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	78 285 \$	95 638 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Résultat net global	(17 353) \$	(9 670) \$
Autres éléments du résultat étendu		
Pertes non réalisées sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	(22)	(181)
Résultat étendu	(17 375) \$	(9 851) \$

État du cumul des autres éléments du résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008

	2009	2008
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début de l'exercice (note 3)	38 \$	219 \$
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu	(38)	(219)
Gains nets non réalisés sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	16	38
Variation nette au cours de l'exercice	(22)	(181)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin de l'exercice	16 \$	38 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2009, avec chiffres correspondants de 2008 (en milliers de dollars)

	2009	2008
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Résultat net global	(17 353) \$	(9 670) \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes	27 945	24 395
Perte sur la cession d'immobilisations	99	1
Pertes non réalisées sur des placements disponibles à la vente, au cours de l'exercice	(22)	(181)
Amortissement	205	195
Provision pour mauvaises créances	(352)	-
Rajustement net lié aux nouveaux établissements/établissements sortis au cours de l'exercice	(28)	(17)
	10 494	14 723
Variation des éléments suivants :		
Prêts	(12 609)	1 493
Revenu de primes à recevoir	(281)	(468)
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	293	135
Créditeurs et charges à payer	483	405
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation	2 900	(12 048)
Revenu de primes reporté	311	386
	(8 903)	(10 097)
Total des variations en raison des nouveaux établissements au cours de l'exercice :	(25 098)	242
Avances nettes de l'assureur des dépôts	41 824	9 980
Avances nettes d'assurance-dépôts	(46 844)	(9 968)
Total des recouvrements nets d'assurance-dépôts/(avances) (note 6)	(30 118)	254
	(28 527)	4 880
Investissement		
Acquisition de placements détenus en fin d'exercice	(85 885)	(117 939)
Produit de la vente de placements	117 939	110 011
Acquisition d'immobilisations	(668)	(203)
Produit de la vente d'immobilisations	2	-
	31 388	(8 131)
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice	2 861	(3 251)
Liquidités, au début de l'exercice	6 125	9 376
Liquidités, à la fin de l'exercice	8 986 \$	6 125 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	2 \$	7 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	1 677 \$	4 521 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2009

GÉNÉRALITÉS

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- fournir une assurance-dépôts aux déposants des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario;
- promouvoir la stabilité du secteur, et y contribuer;
- fournir une assurance tout en minimisant le risque de perte;
- recueillir et publier des statistiques;
- s'acquitter des fonctions prévues par la Loi et selon les directives du ministre.

La Loi habilite la Société à exiger des établissements assurés le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement en vertu de la Loi. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le 1^{er} octobre 2009, le gouvernement a adopté des modifications à la Loi qui ont eu pour effet de transférer certaines responsabilités législatives de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à la SOAD. En outre, des attributions administratives et de gouvernance ont été transférées des organismes de réglementation (la CSFO et la SOAD) aux credit unions et aux caisses populaires.

Le 1^{er} janvier 2009, le ministre des Finances a approuvé une marge de crédit de 250 000 000 \$ souscrite auprès de l'Office ontarien de financement et arrivant à échéance le 31 décembre 2013. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur toute obligation impayée sont imputés à un taux annuel égal au coût, pour la province, des

emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'Office ontarien de financement au moment de l'emprunt, majoré de 0,40 % par année.

1. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales conventions comptables.

(A) Règles de consolidation :

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dans lesquelles la Société est le principal bénéficiaire après élimination des opérations et des soldes intersociétés.

(B) Instruments financiers :

Changement de convention comptable :

i) Changement dans les normes comptables au cours de l'exercice précédent

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables de présentation de l'information publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Elles sont définies dans le chapitre 1535 du Manuel – informations à fournir concernant le capital, dans le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir et dans le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation.

ii) Changement dans les normes comptables au cours de l'exercice à l'étude

La Société a adopté une modification à la norme comptable publiée par l'ICCA soit le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir. La Société est donc tenue d'évaluer l'objectivité des données utilisées pour mesurer la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur comportant trois niveaux :

Niveau 1 : prix cotés non rajustés dans des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés (voir niveau 1) qui sont observables pour un actif ou un passif, soit directement (comme les prix), soit indirectement (comme les données dérivées des prix);

Niveau 3 : pour des actifs et des passifs, données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

(C) Entités à détenteurs de droits variables :

Les EDDV se caractérisent par le fait que les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou que les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC 15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité, ou les deux. Il s'avère que, en sa qualité de liquidateur des avoirs des caisses populaires et credit unions en liquidation, la Société est tenue, aux termes de ces règles, de consolider les caisses populaires et credit unions en liquidation si le montant réclamé par la SOAD sur les avoirs représente plus de 50 % du passif total de ces établissements durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires et credit unions qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur juste valeur respective en date des 31 décembre 2009 et 2008.

(D) Revenu de primes :

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements assurés. Le revenu de primes est calculé sur la base des déclarations annuelles que les établissements assurés doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Les revenus tirés des primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été encaissés.

(E) Provision pour pertes :

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements assurés en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour

les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements assurés sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état consolidé de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements assurés. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements assurés selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies antérieurement. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

(F) Prestations de retraite :

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

(G) Avantages complémentaires de retraite :

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a été établie qu'aux retraités actuels admissibles. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au prorata des services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant cette obligation au début de l'exercice sont amortis sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

(H) Placements :

Les placements sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus. Les intérêts acquis sont calculés au taux d'intérêt effectif.

(I) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

(J) Écarts d'acquisition et actifs incorporels :

En février 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié le chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, du Manuel de l'ICCA, en remplacement des chapitres 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, et 3450, Frais de recherche et de développement. Le chapitre 3064 établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information révisées concernant les écarts d'acquisition et les actifs incorporels. Le nouveau chapitre fournit également des directives quant au traitement applicable aux frais de

préproduction et de démarrage et exige que ces coûts soient passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts depuis le 6 octobre 2008. La SOAD n'a commencé à appliquer cette politique qu'en juillet 2009, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de procéder de façon rétrospective.

(K) Impôts sur les bénéfices :

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. Les conséquences pour les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition sont comptabilisées dans les résultats de la période comprenant la date à laquelle la modification entre en vigueur ou pratiquement en vigueur.

(L) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que les IFRS remplaceront, le 1^{er} janvier 2011, les normes et interprétations canadiennes en tant que principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Par conséquent, la SOAD sera tenue de dresser ses états financiers du 31 décembre 2011, y compris l'information comparative, conformément aux IFRS. La Société a établi une stratégie de mise en œuvre et un échéancier en prévision du passage aux IFRS. Elle a également mis sur pied une équipe inter-fonctionnelle chargée des IFRS, et elle forme en conséquence ses employés clés. La Société évalue actuellement les conséquences du passage aux IFRS sur ses états financiers consolidés, les informations à fournir, ainsi que sur les systèmes de rapports financiers et les contrôles financiers en général. Les constatations et les conclusions finales au sujet des répercussions globales seront établies au premier trimestre de 2010.

2. Encaisse

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
	Montant (en milliers)	Montant (en milliers)
Encaisse	1 313 \$	1 721 \$
Encaisse des établissements en liquidation	7 673 \$	4 404 \$
Total	8 986 \$	6 125 \$

3. Placements

Les placements de la Société sont des instruments financiers qui sont classés comme étant disponibles à la vente et mesurés à leur juste valeur; les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient vendus. Les placements ont une durée jusqu'à l'échéance de 90 jours ou plus à la date d'achat. Leur rendement moyen pondéré au 31 décembre 2009 est de 0,28 % (2,09 % en 2008). Conformément à la politique de placement de la Société et aux statuts pertinents, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ils ont au moins la cote R 1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	61 300 \$	0,17 %	91	76 686 \$	0,88 %	92
Acceptations bancaires	11 197	0,56 %	66	20 847	1,55 %	14
Revenu fixe – Fiducie du Canada pour l'habitation 1 CDA MTG BD Ser 12 Fltg	13 388	0,40 %	258	20 406	3,76 %	257
Total	85 885 \$	0,28 %	114	117 939 \$	2,09 %	107

La Société a confié à contrat à l'Office ontarien de financement la gestion de son portefeuille de placements. La composition de ses placements est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la Loi de l'impôt sur le revenu que du Règlement 237/09 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Hierarchie de la juste valeur :

La Société a recours à une hiérarchie de la juste valeur pour le classement des données ayant servi à évaluer les techniques de mesure de la juste valeur. Tous les instruments financiers de la Société ont été évalués au

moyen des prix cotés (niveau 1) et ils ont été classés comme étant disponibles à la vente.

4. Prêts (déduction faite des provisions)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 18 231 000 \$ (5 622 000 \$ en 2008) comprennent les prêts des credit unions en liquidation en raison de la consolidation de ces établissements considérés comme des entités à détenteurs de droits variables.

La majeure partie de la provision globale de 34 477 000 \$ (5 603 000 \$ en 2008) pour prêts douteux a été créée par la direction des credit unions en liquidation d'après leur analyse ou sur la recommandation d'un conseiller indépendant engagé à contrat avant que la SOAD devienne liquidateur. La SOAD a accepté les provisions établies. Au total, six nouveaux établissements ont été mis en liquidation en 2009. Le processus général que la direction des établissements doit suivre pour déterminer les provisions pour prêts consiste à établir et à calculer les pertes enregistrées par chaque portefeuille de prêts. Cet exercice exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et qu'elle s'appuie sur des estimations solides. Le liquidateur se sert du produit de la réalisation des éléments d'actif de chaque établissement, complétés le cas échéant par des avances de la SOAD, pour rembourser tous les déposants et créanciers. Le solde du produit de la réalisation sert à rembourser en premier lieu les avances de la SOAD, puis il est distribué au prorata aux sociétaires de l'établissement.

5. Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 4 176 000 \$ (1 276 000 \$ en 2008) comprennent 3 515 000 \$ (806 000 \$ en 2008) de parts sociales et d'actions privilégiées et 661 000 \$ (470 000 \$ en 2008) de dépôts. La SOAD a l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prévu par la Loi, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer aux sociétaires les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

6. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements assurés ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La fraction de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents mais qui n'a pas encore été versée par la Société figure au passif de l'état consolidé de la situation financière sous « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2009	2008
	(en milliers)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	(30 589) \$	(5 826) \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts de l'exercice	(13 022)	(25 075)
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts de l'exercice précédent	(14 923)	680
Total de la provision pour pertes d'assurance de l'exercice	(27 945)	(24 395)
Augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	(357)	(114)
Moins : Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(28 773)	(30 589)
Montants nets des (avances) / recouvrements d'assurance-dépôts	(30 118) \$	254 \$

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance dépôts » s'est élevée à 5 000 000 \$ (2 500 000 \$ en 2008). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1(E).

7. Engagements découlant du contrat de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société a été renouvelé le 6 août 2007, et il prendra fin le 5 août 2017. Selon les modalités du contrat, il n'y a pas de loyer de base à payer pour les 12 premiers mois. Les obligations globales qui en découlent sont réparties sur toute la durée du bail selon la méthode linéaire. Les loyers minimums futurs au cours des huit prochaines années s'établissent comme suit :

Années	Loyer annuel
6 août 2008 – 5 août 2010	187 000 \$
6 août 2010 – 5 août 2012	206 000 \$
6 août 2012 – 5 août 2017	218 000 \$

De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 256 000 \$ par année.

8. Impôts sur les bénéfices

La Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les pertes qu'elle a accumulées, d'un montant de 19 857 000 \$, aux fins fiscales, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers)
2003	2010	4 124 \$
2004	2014	3 790
2005	2015	2 833
2006	2026	1 102
2007	2027	258
2008	2028	1 846
2009	2029	5 904
		19 857 \$

La Société a estimé que la réalisation des actifs d'impôts futurs n'était pas plus probable qu'improbable; elle a, par conséquent, inscrit une provision pour moins-value en regard des actifs d'impôts futurs.

9. Régime de retraite

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite imputées aux résultats de 2009 se sont élevées à 354 000 \$ (333 000 \$ en 2008).

10. Avantages complémentaires de retraite

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. Le passif au titre des prestations constituées, établi sur une base actuarielle s'élève au 31 décembre 2009 à 1 523 000 \$ (1 438 000 \$ en 2008). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs et l'amortissement des gains et des pertes est de 128 000 \$ (194 000 \$ en 2008). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une

évaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière a eu lieu le 31 décembre 2008, et la prochaine devra donc être effectuée le 31 décembre 2011.

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 6,75 % (6,75 % en 2008), un taux d'augmentation des salaires de 3,5 % (3,5 % en 2008), et un taux tendanciel moyen pondéré initial de 6,1 % (6,1 % en 2008) pour les frais médicaux et dentaires, baissant annuellement et graduellement à 5 % d'ici 2029. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 31 décembre 2009.

RAPPROCHEMENT DE L'OBLIGATION ET DU PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009 (EN MILLIERS)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008 (EN MILLIERS)
Obligation au titre des prestations constituées	1 645 \$	1 513 \$
Contributions de l'employeur au cours de l'exercice	-	-
Perte actuarielle nette non amortie	(122)	(75)
Passif au titre des prestations constituées	1 523 \$	1 438 \$

VARIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009 (EN MILLIERS)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008 (EN MILLIERS)
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	1 513 \$	1 901 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25	55
Intérêts débiteurs	102	106
Pertes actuarielles (gains actuariels)	47	(510)
Prestations versées	(42)	(39)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 645 \$	1 513 \$

Au cours de l'exercice, la Société a mis en place un plan de fidélisation des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de direction afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Au 31 décembre 2009, les charges à payer au titre des prestations de fidélisation ont totalisé 209 000 \$.

11. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 126 000 \$ (100 000 \$ en 2008). Le total des frais des administrateurs est de 61 000 \$ (55 000 \$ en 2008). La rémunération du président du conseil est un minimum de 2 000 \$ par mois, ce qui comprend un tarif journalier de 500 \$. Le tarif journalier de tous les autres membres du conseil est de 350 \$. Ils reçoivent, en outre, des honoraires de 3 500 \$ par an.

L'augmentation des dépenses et de la rémunération des administrateurs est liée à une augmentation du nombre d'administrateurs au fur et à mesure que le gouvernement remplit les postes à pourvoir, à un programme de sensibilisation des intervenants et à un plus grand nombre de réunions.

12. Rémunération :

Les informations suivantes sur la rémunération payée aux employés de la SOAD sont fournies selon les mêmes critères que ceux utilisés par les credit unions et les caisses populaires pour la publication de la rémunération des dirigeants et des employés en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	177 248 \$	8 938 \$
Foster, C.W.D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	179 114 \$	11 556 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	149 344 \$	16 349 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	229 561 \$	8 905 \$

13. Éventualités

La Société fait l'objet de diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agit à titre d'administrateur ou de liquidateur. À la fin 2009, aucun tiers n'avait intenté d'action contre la Société. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

14. Risques découlant des instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et il découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Les placements dans le fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) sont limités à ceux

qu'autorisent les lois en vigueur, par les conditions établies dans le contrat avec l'Office ontarien de financement concernant la marge de crédit et à toutes les limites établies par la politique de placements de la Société. La Société établit une provision pour les créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des établissements assurés. Les principales composantes de la provision sont une provision spécifique pour les expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies mais non encore déterminées. La provision générale est calculée sur la base de données historiques sur les paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose sans exception de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou encourir une atteinte à sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde d'encaisse soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Ceci n'englobe pas les répercussions possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société dispose, en outre, de la marge de crédit suivante approuvée par le ministre des Finances : une somme de 250 000 000 \$ sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour avoir les liquidités nécessaires à titre d'assureur des dépôts des établissements assurés dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant qu'elle puisse emprunter au-dessus de 20 000 000 \$. La facilité précitée est en vigueur du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois

contractés par la province, plus 0,40 %, tel qu'il est déterminé par l'Office ontarien de financement au début de chaque trimestre.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix du marché, par exemple les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions, nuise aux bénéfices et à la valeur du portefeuille d'instruments financiers. La Société n'effectue aucune opération sur devises. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les indemnisations et les frais d'exploitation permanents.

Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

La Société comptabilise tous ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le bénéfice net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 100 points de base aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 620 000 \$ (866 000 \$ en 2008).

Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour principe d'améliorer la solidité financière du secteur des caisses populaires et credit unions. Le fonds de réserve d'assurance-dépôts de la Société s'établit à 78 000 000 \$ au 31 décembre 2009, ce qui représente 38 points de base des dépôts assurés du secteur.

15. Informations à fournir sur la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les prêts, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, puisqu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice de 2008 ont été réagencés afin de respecter les normes de présentation des états financiers adoptées pour 2009.

Établissements assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts

LE 31 DÉCEMBRE 2009

Caisses populaires (33)

Caisse populaire Azilda Inc.
 Caisse populaire Coniston Inc.
 Caisse populaire d'Alban Limitée
 Caisse populaire d'Alfred Limitée
 Caisse populaire de Bonfield Limitée
 Caisse populaire de Cochrane Limitée
 Caisse populaire de Cornwall Inc.
 Caisse populaire de Field Limitée (La)
 Caisse populaire de Hawkesbury Limitée
 Caisse populaire de Hearst Limitée
 Caisse populaire de Kapuskasing Limitée
 Caisse populaire de la Vallée
 Caisse populaire de Mattawa Limitée
 Caisse populaire de Mattice Limitée
 Caisse populaire de New Liskeard Limitée (La)
 Caisse populaire de Noëlville Limitée
 Caisse populaire de North Bay Limitée
 Caisse populaire de Timmins Limitée (La)
 Caisse populaire de Verner Limitée
 Caisse populaire d'Earlton Limitée (La)
 Caisse populaire des Voyageurs Incorporée
 Caisse populaire d'Orléans Inc.
 Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.
 Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Técumseh Inc.
 Caisse populaire Rideau d'Ottawa Inc.
 Caisse Populaire St. Charles Limitée
 Caisse populaire St-Jacques de Hanmer Inc.
 Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée
 Caisse populaire Trillium Inc.
 Caisse populaire Val Caron Limitée
 Caisse populaire Vermillon
 Caisse populaire Vision Inc.
 Caisse populaire Welland Limitée

Credit unions (153)

3M Employees' (London) Credit Union Limited
 Adjala Credit Union Limited
 Air - Toronto Credit Union Limited
 Airline Financial Credit Union Limited
 All Trans Financial Services Credit Union Limited
 Alterna Savings and Credit Union Limited
 Anishinabek Nation Credit Union Inc.
 APPLE Community Credit Union Limited
 Arnstein Community Credit Union Limited
 Auto Workers Community Credit Union Limited
 Bay Credit Union Limited
 Bayshore Credit Union Ltd.
 Brewers Warehousing Employees (Hamilton) Credit Union Limited

Brewers Warehousing Employees (Kitchener) Credit Union Limited
 Buduchnist Credit Union Limited
 C.N. (London) Credit Union Limited
 C.N.R. Employees (Lakehead Terminal) Credit Union Limited
 Campbell's Employees' (Toronto) Credit Union Limited
 Canadian Transportation Employees' Credit Union Ltd.
 Canal City Savings and Credit Union Limited
 Cataract Savings & Credit Union Limited
 CCB Employees' Credit Union Limited
 City Savings & Credit Union Limited
 Communication Technologies Credit Union Limited
 Community First Credit Union Limited
 Community Saving & Credit Union Limited
 Copperfin Credit Union Limited
 Creative Arts Savings & Credit Union Limited
 Croatian (Toronto) Credit Union Limited
 Crown Cork & Seal Employees Credit Union Limited
 Desjardins Credit Union Inc.
 Domtar Newsprint Employees (Trenton) Credit Union Limited
 DUCA Financial Services Credit Union Ltd.
 Dundalk District Credit Union Limited
 Dunnville and District Credit Union Limited
 Durham Educational Employees' Credit Union Limited
 Education Credit Union Limited
 Equity Credit Union Inc.
 Espanola & District Credit Union Limited
 Estonian (Toronto) Credit Union Limited
 ETCU Financial Credit Union Limited
 Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited
 Fiberglas Employees (Guelph) Credit Union Limited
 Finnish Credit Union Limited
 FirstOntario Credit Union Limited
 Food Family Credit Union Limited
 Fort Erie Community Credit Union Limited
 Fort York Community Credit Union Limited
 Frontline Financial Credit Union Limited
 G.S.W. (Fergus) Credit Union Limited
 Ganaraska Credit Union Ltd.
 Goderich Community Credit Union Limited
 Golden Horseshoe Credit Union Limited
 Goodyear Employees (Bowmanville) Credit Union Limited
 Grey Bruce Health Services Credit Union Limited
 Hald - Nor Community Credit Union Limited
 Hamilton Community Credit Union Limited
 Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
 Hamilton Teachers' Credit Union Limited
 Health Care Credit Union Limited
 Heritage Savings & Credit Union Inc.
 Hir-Walk Employees' (Windsor) Credit Union Limited

Holy Angel's & St. Anne's Parish (St. Thomas) Credit Union Limited
[Italian Canadian Savings & Credit Union Limited](#)
 Kawartha Credit Union Limited
[Kellogg Employees Credit Union Limited](#)
 Kingston Community Credit Union Limited
[King-York Newsmen Toronto Credit Union Limited](#)
 Korean (Toronto) Credit Union Limited
[Korean Catholic Church Credit Union Limited](#)
 Krek Slovenian Credit Union Ltd.
[L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited](#)
 Lambton Financial Credit Union Limited
[Lasco Employees' \(Whitby\) Credit Union Limited](#)
 Latvian Credit Union Limited
[Libro Credit Union Limited](#)
 London Civic Employees' Credit Union Limited
[London Fire Fighters' Credit Union Limited](#)
 Margosa Credit Union Limited
[McMaster Savings and Credit Union Limited](#)
 Media Group Financial Credit Union Limited
[Member Savings Credit Union Limited](#)
 MemberOne Credit Union Limited
[Mennonite Savings and Credit Union \(Ontario\) Limited](#)
 Meridian Credit Union Limited
[Miracle Credit Union Ltd.](#)
 Moore Employees' Credit Union Limited
[Motor City Community Credit Union Limited](#)
 Municipal Employees (Chatham) Credit Union Limited
[Northern Credit Union Limited](#)
 Northern Lights Credit Union Limited
[Northridge Savings & Credit Union Limited](#)
 ONR Employees' (North Bay) Credit Union Limited
[Ontario Civil Service Credit Union Limited](#)
 Ontario Educational Credit Union Limited
[Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited](#)
 Oshawa Community Credit Union Limited
[Ottawa Police Credit Union Limited](#)
 Ottawa Women's Credit Union Limited
[Pace Savings & Credit Union Limited](#)
 Parama Lithuanian Credit Union Limited
[Pedeco \(Brockville\) Credit Union Limited](#)
 Peek Frean Employees' (Toronto) Credit Union Limited
[PenFinancial Credit Union Limited](#)
 Peoples Credit Union Limited
[Peterborough Community Credit Union Limited](#)
 Polish Alliance (Brant) Credit Union Limited
[Prime Financial Savings & Credit Union Limited](#)
 Prosperity One Credit Union Limited
[Provincial Alliance Credit Union Limited](#)
 QuintEssential Credit Union Limited
[R.B.W. Employees' \(Owen Sound\) Credit Union Limited](#)
 Railway Employees' (Sarnia) Credit Union Limited
[Resurrection Credit Union Limited](#)
 Rochdale Credit Union Limited
[Saugeen Community Credit Union Limited](#)

Scarborough Hospitals Employees' Credit Union Limited
[Sheridan Park Credit Union Limited](#)
 Slovenia Parishes (Toronto) Credit Union Limited
[Smiths Falls Community Credit Union Limited](#)
 So-Use Credit Union Limited
[Southlake Regional Health Centre Employees' Credit Union Limited](#)
 Southwest Regional Credit Union Ltd.
[St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited](#)
 Starnews Credit Union Limited
[State Farm \(Toronto\) Credit Union Limited](#)
 Sudbury Credit Union Limited
[Sunnybrook Credit Union Limited](#)
 Superior Credit Union Limited
[Sydenham Community Credit Union Limited](#)
 Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited
[Talka Lithuanian Credit Union Limited](#)
 Thamesville Community Credit Union Limited
[The Fire Department Employees Credit Union Limited](#)
 The Police Credit Union Limited
[The Toronto Electrical Utilities Credit Union Limited](#)
 Thorold Community Credit Union Limited
[Thunder Bay Elevators Employees' Credit Union Limited](#)
 Toronto Catholic School Board Employees Credit Union Limited
[Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited](#)
 Twin Oak Credit Union Ltd.
[Ukrainian Credit Union Limited](#)
 Unigasco Community Credit Union Limited
[United Communities Credit Union Limited](#)
 United Employees Credit Union Limited
[United Ukrainian Credit Union Limited](#)
 Unity Savings and Credit Union Limited
[Utilities Employees' \(Windsor\) Credit Union Limited](#)
 Victory Community Credit Union Limited
[Virtual One Credit Union Limited](#)
 Windsor Family Credit Union Limited
[Your Credit Union Limited](#)
 Your Neighbourhood Credit Union Limited

Fédérations

[L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Inc.](#)
[Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. \(La \)](#)